

BULLETIN COMMUNAL**GEMEENTEBLAD**

N° 1

154^{eme} ANNEE-JAARCONSEIL COMMUNAL - GEMEENTERAAD

Séance du - Vergadering van
22 janvier -- januari 2020

PRESIDENTE - VOORZITSTER

CÉCILE JODOGNEBourgmestre ff - wnd BurgemeesterSOMMAIRE - KORTE INHOUDSEANCE PUBLIQUE -- OPENBARE VERGADERINGPOINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN INWONERS

Problèmes de sécurité, nuisances sonores, propreté et criminalité dans le quartier du Parc Dailly - Demande de Monsieur Loris Martin -- Problemen aangaande de veiligheid, lawaaihinder, netheid en criminaliteit in de wijk van het Dailly park - Verzoek van de heer Loris Martin.....9

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARISBureau des assemblées -- Kantoor der vergaderingen

Election d'un(e) Echevin(e) en remplacement de Monsieur Sadik KÖKSAL -- Verkiezing van een schepen(e) ter vervanging van de heer Sadik KÖKSAL15

Secrétaire communal adjoint -- Adjunct Gemeentesecretaris

Fonds de réserves des Pensions - Approbation de l'avenant N°2 - Retrait du CPAS de la Convention de gestion et liquidation du montant du solde dû - Approbation -- Reservefonds voor Pensioenen - Goedkeuring van het aanhangsel nr 2 - Onttrekking aan de beheerovereenkomst van het ocmw en uitbetaling van het resterende saldo - Goedkeuring15

FINANCES / RECEVEUR COMMUNAL -- FINANCIËN / GEMEENTEONTVANGERBudget -- Begroting

Service Public Régional de Bruxelles - Ordonnance du 19 juillet 2007 visant à associer les communes dans le développement économique local et régional - Avenant 2020 - Approbation -- Gewestelijke Overheidsdienst Brussel - Ordonnantie van 19 juli 2007 ertoe strekkende de gemeenten te betrekken bij de lokale en gewestelijke economische ontwikkeling - Aanhangsel 2020 - Goedkeuring17

Contrôle ==- Controle

Attribution de caisses pour menues dépenses à l'enseignement communal francophone - Approuver ==- Toekenning van een kas voor geringe uitgaven aan het franstalig gemeentelijk onderwijs - Goedkeuren	17
ASBL "A vos côtés 1030" - Comptes 2018 - Prise d'acte ==- VZW "A vos côtés 1030" - Rekeningen 2018 - Akte nemen.....	18
ASBL "Ludothèque Sésame" - Comptes 2018 - Prise d'acte ==- VZW "Ludothèque Sésame" - Rekeningen 2018 - Akte nemen.....	19
ASBL VIA - Comptes 2018 - Prise d'acte ==- VZW VIA - Rekeningen 2018 - Akte nemen.....	20
ASBL "Association des Mosquées de Schaerbeek" - Comptes 2018 - Subvention 2019 - Prise d'acte ==- VZW Associations des Mosquées de Schaerbeek - Rekeningen 2018 - Toelage 2019 - Akte nemen	20
Fabrique d'Eglise Sainte Famille - Budget 2020 - Aviser favorablement ==- Kerkfabriek Heilig Familie – Begroting 2020 - Gunstig adviseren	21
Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila - Budget 2020 - Aviser favorablement ==- Kerkfabriek Sint Theresia van Avila – Begroting 2020 - Gunstig adviseren.....	22

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE ==- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)**Logement ==- Huisvesting**

Lutte contre les logements inoccupés - Convention de mise à disposition du subside régional 2019 - Approbation ==- Strijd tegen leegstaande woningen - Overeenkomst van terbeschikkingstelling van de gewestelijke toelage 2019 - Goedkeuring	23
---	----

AFFAIRES GÉNÉRALES ==- ALGEMENE ZAKEN**Affaires juridiques ==- Juridische zaken**

Dossier CONSTRUCT TIME - Règlement amiable - Approbation ==- Dossier CONSTRUCT TIME - Minnelijke Schikking - Goedkeuring.....	24
---	----

Contentieux administratif ==- Bestuursgeschillen

Convention entre la commune de Schaerbeek et la zone de police 5344 relative à une subvention spécifique visant à soutenir la lutte contre la "fraude sociale" sur le territoire de la commune de Schaerbeek - Approbation ==- Overeenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en de politiezone 5344 betreffende een specifieke subsidie ter ondersteuning van de bestrijding van "sociale fraude" op het grondgebied van de gemeente Schaarbeek - Goedkeuring	25
--	----

INFRASTRUCTURES ==- INFRASTRUCTUUR**Equipement ==- Uitrusting**

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée - Semaine 52/19 - Pour information ==- Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 52/19 - Ter informatie	26
--	----

Informatique - Acquisition de fournitures et services informatiques auprès des adjudicataires de la centrale du Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB) et de la centrale d'achat du GIAL pour l'année 2020 - Budget extraordinaire - Pour information ==- Informatica - Aankoop van informaticaleveringen en -diensten bij de aannemers van de opdrachtcentrale van het Centrum voor Informatica voor het Brusselse Gewest (CIBG) en van de aankoopcentrale van GIAL voor het jaar 2020 - Buitengewone begroting - Ter informatie	28
Achat d'1 Smartphone et accessoires pour un agent du service Bâtiment auprès d'AS Mobility - Pour information ==- Aankoop van 1 smartphone en toebehoren voor de agent van de dienst Gebouwen bij AS Mobility - Ter informatie	29
Achat de 33 Gsm et 18 Smartphones et accessoires pour les agents du service Programme de Prévention Urbaine auprès d'AS Mobility - Pour information ==- Aankoop van 33 Gsm en 18 smartphones en toebehoren voor de agenten van de dienst Stedelijk Preventie Programma bij AS Mobility - Ter informatie.....	31
Achat de deux chevaux et reprise du cheval Domino - Procédure de passation et fixation des conditions du marché public de faible montant - Pour information - =- Aankoop van twee paarden en terugname van het paard Domino - Plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de overheidsopdracht van beperkte waarde - Ter informatie	32
Marché de fournitures pour l'achat de protection solaire : stores, tentures, rideaux et films pour une durée d'un an reconductible tacitement au maximum 3 fois - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Pour information ==- Overheidsopdracht voor leveringen voor de aankoop van zonnebescherming : jaloezieën, gordijnen en films voor een periode van één jaar, maximum 3 keer stilzwijgend verlengbaar - Keuze van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie	33
Marché public de fournitures pour l'achat de gros outillage - Augmentation de la dépense - Pour information ==- Overheidsopdracht voor leveringen voor de aankoop van groot gereedschap - Meeruitgaven - Ter informatie	35
Marché public de fournitures ayant pour objet l'achat de matériel horticole - Augmentation de la dépense - Pour information ==- Overheidsopdracht voor aankoop van tuinbouwmateriaal - Meeruitgaven - Ter informatie.....	36
Marché public de fourniture ayant pour objet l'acquisition de matériel de fête - Marché public de faible montant passé par une facture acceptée - Mode de passation et conditions du marché - Pour information ==- Overheidsopdracht van levering met als voorwerp aankoop van feestmateriaal - Overheidsopdracht van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde facture - Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie.....	37
Marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition de matériel de nettoyage - Marché public de faible montant passé par une facture acceptée - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information ==- Overheidsopdracht voor leveringen met als voorwerp de aankoop van schoonmaakmateriaal - Overheidsopdracht van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde facture - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie	39
Marché public de services visant la conclusion d'un accord-cadre pour la maintenance des progiciels ATAL II et E-Atal - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Approbation ==- Overheidsopdracht voor diensten met het oog op het afsluiten van een raamovereenkomst voor het onderhoud van de software programma's ATAL II en E-Atal - Keuze van de plaatsingsprocedure en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - Goedkeuring	40

Bâtiment == Gebouwen

Site Cambier - Construction d'une nouvelle école et de locaux pour une unité de scouts et guides - Augmentation de la dépense - Pour information == Site Cambier - Bouw van een nieuwe school en van lokalen voor een scouts- en gidseneenheid - Verhoging van de uitgave - Ter informatie	41
Divers bâtiments communaux - Travaux de rénovation (accord-cadre) - Augmentation de la dépense - Pour information == Verschillende gemeentegebouwen - Renovatiewerken (raamovereenkomst) - Verhoging van de uitgave - Ter informatie	43
Divers bâtiments communaux - Régulation des chaufferies - Remplacement des automates-serveurs - Majoration de la dépense - Pour information == Verschillende gemeentegebouwen - Verwarmingsregeling - Vervanging van de servers-automaten - Verhoging van de uitgave - Ter informatie	44
Marché public de services – Sites sportifs Terdelt et Wahis – Mission d'étude en vue de l'élaboration d'un Master plan pour les deux sites – Extension de la mission au site Chazal/Wahis - Pour information == Overheidsopdracht van diensten - Sportinfrastructuur Terdelt en Wahis – Studieopdracht voor de uitwerking van een Masterplan voor beide sites – Uitbreiding van de opdracht met de site Chazal/Wahis - Ter informatie	45
Site Cambier - Construction d'une nouvelle école (école 9) et de locaux pour une unité de scouts et guides -Plan écoles, projet n° 14 - Mission d'études - Honoraires supplémentaires - Pour information == Site Cambier - Bouw van een nieuwe school (school 9) en van lokalen voor een scouts- en gidseneenheid - Scholenplan, project nr. 14 - Studieopdracht - Bijkomende erelonen - Ter informatie	48
Parc Josaphat, Crossing - Construction d'un bâtiment d'équipement d'intérêt collectif à l'emplacement de l'ancienne tribune Nord - Modification du mode de financement des travaux - Pour information == Josafatpark, Crossing - Optrekken van een gebouw met uitrustingen van collectief belang op de plaats van de vroegere noord-tribune - Wijziging van de financieringswijze van de werken - Ter informatie	49
Etudes de sol sur divers sites communaux dans le cadre de la centrale de marché pour les études de pollution du sol organisée par Bruxelles-Environnement - Engagement subséquent à un accord-cadre - Pour information == Bodemstudies op meerdere gemeentelijke sites in het kader van de opdrachtcentrale voor bodemverontreinigingsstudies georganiseerd door Leefmilieu Brussel - Verbinde ten gevolge van een raamovereenkomst - Ter informatie	51
Fontaine communale, place de la Patrie - Réfection de l'étanchéité du bassin - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information == Gemeentefontein Vaderlandsplein - Herstelling van de dichtheid van het waterbekken - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie	52
Parc Josaphat (maison du conservateur) - Placement d'une clôture de délimitation du terrain afin d'éviter les intrusions - Procédure de passation, conditions du marché de travaux- Pour information == Josafatpark (woonst van de conservator) - Plaatsing van een omheining ter afbakening van het terrein om intrusie tegen te gaan - Plaatsingsprocedure, voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie	53
Rue Josaphat 125B (locaux des gardiens de la paix) - Sécurisation des accès - Procédure de passation, condition du marché de travaux - Pour information == Josafatstraat 125B (lokale van de stadswachten) - Beveiliging van de toegangen - Plaatsingsprocedure, voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie	54

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)

Bibliothèques francophones -- Franstalige bibliotheken

Avenant à la Convention de collaboration technique entre Point Culture asbl et la Commune pour la gestion du Comptoir Médiathèque - Année 2020 - Approbation -- Wijzigingsclausule aan de overeenkomst van technische samenwerking tussen Point Culture v.z.w. en de Gemeente voor het beheer van de "comptoir médiathèque" - Dienstjaar 2020 - Goedkeuring.....	56
--	----

Seniors -- Senioren

ASBL "Pater Baudry" - Convention - Approbation -- VZW "Pater Baudry" - Overeenkomst - Goedkeuring.....	57
--	----

POINT EN URGENCE -- PUNT IN SPOED

INFRASTRUCTURES -- INFRASTRUCTUUR

Contrats de quartier -- Wijkcontracten

Contrat de rénovation urbaine Brabant nord St Lazare - Pool étudiants - Etude plan de gestion - Mode de passation et condition du marché - Pour information -- Stedelijk stadsrenovatieovereenkomst Brabant Noord Sint Lazare - Studentenpool - Studie Berheerplan - Gunningswijze en voorwaarden voor de opdracht - Ter informatie.....	57
--	----

ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN

Modification du Règlement relatif à la politique communale de stationnement (Motion de Monsieur Axel BERNARD et Monsieur Abobakre BOUHJAR) -- Wijziging aan het Reglement betreffende het gemeentelijk beleid aangaande het parkeren (Motie van de heer Axel BERNARD en de heer Abobakre BOUHJAR).....	61
Des caméras chez des habitants pour améliorer la sécurité routière (Demande de Monsieur Mohammed ABKOUI) -- Camera's bij de inwoners voor de verkeersveiligheid te bevorderen (Verzoek van de heer Mohammed ABKOUI).....	66

QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN

Discrimination basée sur un handicap (Question de Madame Naima BELKHATIR) -- Discriminatie gebaseerd op een handicap (Vraag van Mevrouw Naima BELKHATIR).....	68
Le projet de transformation d'un entrepôt en 51 logements rue Pelletier (Question de Monsieur Cédric MAHIEU) -- Het project om een loods om te bouwen tot 51 woonegelegenheden in de Pelletierstraat (Vraag van de heer Cédric MAHIEU).....	69

22.01.2020

CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK
GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK

SEANCE DU 22 JANVIER 2020
VERGADERING VAN 22 JANUARI 2020

PRÉSENTS-AANWEZIG : Mme-mevr. Cécile Jodogne, Bourgmestre ff-Présidente-wnd Burgemeester-Voorzitster; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Sadik Koksal, Échevins-Schepenen; M.-h. Mehmet Bilge, Echevin-Schepen; Mme-mevr. Adelheid Byttebier, Échevine-Schepene; M.-h. Michel De Herde, Échevin-Schepen; M.-h. Frederic Nimal, Mmes-mevr. Sihame Haddioui, Deborah Lorenzino, M.-h. Thomas Eraly, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant, Echevin-Schepenen; MM.-hh. Bernard Guillaume, Bernard Clerfayt, Georges Verzin, Emin Ozkara, Ibrahim Dönmez, Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Axel Bernard, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Sophie Querton, Done Sonmez, M.-h. Quentin van den Hove, Mme-mevr. Fatiha El Khattabi, MM.-hh. Arnaud Verstraete, Matthieu Degrez, Mmes-mevr. Claire Geraets, Leila Lahssaini, Myriam Boxus, M.-h. Youssef Hammouti, Mmes-mevr. Fatima Ben Abbou, Leticia Sere, Lucie Petre, MM.-hh. Abdelhakim El Karaoui, Emel Dogancan, Mohammed Abkoui, Mmes-mevr. Naima Belkhatir, Emel Kose, Vanessa Loodts, Emilie Desmedt, MM.-hh. Hamza BOUKHARI, Cedric Mahieu, Elyass EL YAKOUBI, Mamadou Bah, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. David Neuprez, Secrétaire Communal-Gemeentesecretaris.

ABSENTS-AFWEZIG : -

EXCUSÉS-VERONTSCHULDIGD : MM.-hh. Taoufik Ben Addi, Yusuf Yildiz, Mme-mevr. Marie Nyssens, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

EN DÉBUT DE SÉANCE-IN HET BEGIN VAN DE VERGADERING : -

Mme Jodogne, Bourgmestre ff, préside l'assemblée qu'elle ouvre en séance publique à **18 heures et 45 minutes**.

De openbare vergadering wordt geopend om **18.45 uur** onder voorzitterschap van **mvr. Jodogne**, wnd Burgemeester.

Elle est satisfaite au prescrit de l'article 89 de la nouvelle loi communale et le procès-verbal de la séance du **18/12/2019 (18:30)** est tenu sur le bureau à la disposition des membres du Conseil.

Er wordt voldaan aan de voorschriften van artikel 89 van de nieuwe gemeentewet en de notulen van de vergadering van **18/12/2019 (18:30)** zijn ter beschikking van de raadsleden ter tafel neergelegd.

Monsieur Abobakre Bouhjar est désigné par le sort pour voter le premier lors du vote par appel nominal.
De heer Abobakre Bouhjar is door het lot aangewezen om als eerste te stemmen bij hoofdelijke stemming.

La traduction simultanée des débats est assurée par **Monsieur Van Wassenhoven**.
De vertaling staande vergadering wordt door **de heet Van Wassenhoven** verzekerd.

SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN INWONERS

Ordre du jour n°1 -- Agenda nr 1

Problèmes de sécurité, nuisances sonores, propreté et criminalité dans le quartier du Parc Dailly - Demande de Monsieur Loris Martin

Problemen aangaande de veiligheid, lawaaihinder, netheid en criminaliteit in de wijk van het Dailly park - Verzoek van de heer Loris Martin

M. Fragkoulis : Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les conseillers, au nom de tous les signataires, je voudrais vous remercier d'avoir inclus notre lettre dans l'ordre du jour de votre séance d'aujourd'hui. Quel est le problème qui fait l'objet de cette interpellation ? Quel est l'objectif de notre initiative ? Voilà les deux questions qui seront au centre de ma présentation. Tout d'abord, afin de mieux comprendre le contexte général de l'interpellation, permettez-moi un bref historique. En premier lieu, il s'agit d'un problème qui persiste depuis plusieurs années. De l'autre côté, d'après notre connaissance, ce problème a déjà été porté à votre attention, et ceci grâce à l'initiative de l'association de quartier, de notre quartier, qui a convoqué, à ce sujet, deux réunions, une en décembre 2018 et la deuxième en juin 2019. Outre les membres du comité de quartier, des représentants de l'Administration communale et de la police ont participé à ces réunions. Quel est le message principal qui émerge du contre-rendu de la première réunion, celle de décembre 2018, c'est qu'il y a une préoccupation croissante, parmi les riverains, concernant la dégradation de la qualité de vie et des conditions de sécurité dans le quartier. Et ceci suite aux nombreux incidents d'incivilité et de nuisances, et d'infractions commises par un groupe de jeunes, qui sont, en grande partie, étrangers au quartier. Pour répondre à cette question, une série de pistes d'actions ont été débattues dans la réunion. Elles devraient intégrer, notamment, les actions au niveau de la police, avec les actions de prévention et de dissuasion au niveau de la Commune. Par ailleurs, les riverains ont été explicitement conseillés à toujours appeler la police pour signaler les nuisances, si minimes soient-elles. La deuxième réunion de mise à jour a eu lieu, comme je le dis avant, en juin dernier. Et quand on a pris contact avec les membres de l'association de quartier pour avoir des informations sur cette réunion, le message écrit qu'on a reçu était bref, mais clair. Je cite : « par rapport aux actions prévues, augmentation des rondes de surveillance, caméras mobiles, alternatives éducatives, peu de progrès réels. Désoler de devoir faire ce constat. » Notre interpellation vise donc à vous sensibiliser sur ce manque de progrès réels sur le terrain, face au problème persistant qui est vécu quotidiennement par les riverains. Quelle est la source du problème ? Un groupe de jeunes adolescents, en grande partie venant d'autres quartiers, et bien connus par la police, qui se réunissent sur le square, à côté du théâtre de la Balsamine, presque chaque nuit, entre 22 h et 1 h, 1 h 30, même plus tard. Cela peut arriver jusqu'à 2 h, 2 h 30, surtout pendant l'été. Quelles sont les conséquences de cette présence ? Une dégradation de l'espace public, d'abord. Actes de vandalisme, bancs cassés, il y a des bancs qui sont sur le square, qui sont souvent cassés, et qui demandent une intervention. Moi, j'ai vu deux fois des employés de la Commune réparer les bancs. Un gros volume de déchets laissés sur les trottoirs, le square, et même devant les entrées des bâtiments voisins, des comportements sanctionnables, trafics de drogue, harcèlement d'autres enfants, roulement en motos, en voitures, à grande vitesse, avec provocation d'accidents. Il y a eu deux accidents, pendant au moins 4 ans. Stationnement de voitures sur le square, etc. Et puis, il y a des nuisances sonores excessives. Permettez-moi d'ajouter ici qu'il y a eu un article dans la presse, notamment dans le journal La Capitale, édition électronique du journal La Capitale, le 25 mai 2019, à propos de ces problèmes. Face à ces incidents récurrents, beaucoup de riverains sont contraints d'appeler la police presque quotidiennement, en suivant le conseil qui leur a été donné. Le résultat est toutefois plutôt maigre. Quand les policiers arrivent sur place, souvent après plus d'une heure, les jeunes se dispersent dans un premier temps pour revenir une fois que les policiers sont partis. J'espère que ma présentation a pu mettre en évidence la nécessité des initiatives qui devront être mises en œuvre sans délai, y compris par l'Administration communale. A cet effet, notre interpellation comprend une série de propositions, dont

la plupart ont déjà été considérées, lors des réunions précitées, les réunions de décembre 2018 et juin 2019. J'en rappelle quelques-unes : la mise en place de caméras, le renforcement des rondes de surveillance, l'installation de casse vitesse dans la rue Scutenaire et avenue Felix Marchal, et puis un meilleur éclairage, peut-être, de l'espace du square, qui reste toujours très noir, et autour du théâtre de la Balsamine. Madame la Bourgmestre, chers échevins, nous attendons un engagement et des actions concrètes de la part de votre Administration, afin de revaloriser la qualité de vie dans notre quartier. Je vous remercie de votre attention. Je suis prêt à répondre aux questions éventuelles, s'il y en a.

Mme la Bourgmestre ff : Ce n'est pas prévu, mais à d'autres occasions, on pourra, si c'est nécessaire, le faire. Mais je vous en prie, asseyez-vous. Monsieur, Mesdames et Messieurs les signataires et riverains du quartier Dailly, je voudrais vous remercier, tout d'abord, pour votre travail d'implication citoyenne, qui nous offre aujourd'hui l'occasion de faire le point sur la situation dans votre quartier. Il est primordial que vous, habitants de notre Commune, vous fassiez remonter les difficultés, et vous l'avez déjà fait au travers, aussi, du comité de quartier, et notamment des deux réunions que vous citez, que vous nous fassiez, donc, remonter les difficultés que vous pouvez rencontrer dans votre vie quotidienne, afin, bien sûr, que nous puissions y réfléchir, avec vous et les différents services, pour apporter des solutions. Nous prendrons ici en compte les points que vous avez soulignés dans votre interpellation, et qui touchent les domaines de la sécurité, de la sécurité routière, de la propreté, du bien vivre ensemble. Les questions liées à la sécurisation de certains bâtiments, que vous n'avez pas, vous, relevé, mais comme vous n'avez pas suivi le texte, j'ai des éléments de réponse aussi sur d'autres choses, que je vais donc aussi vous donner. Par contre, concernant les bâtiments privés, là, il faudra faire l'objet de discussions par ailleurs, et nos services Techno-prévention pourraient prendre contact pour des conseils. En ce qui concerne l'aspect de la sécurité publique, j'ai demandé à la police de notre zone de démarrer une étude statistique, parce qu'ils ont des chiffres, mais il y a une étude statistique de chiffres de la criminalité spécifique à votre quartier. L'étude détaillée de la criminalité permet d'orienter plus efficacement les actions policières. En attendant les résultats de ce travail, un plan d'action a été mis en route par le commissariat 3, qui est en charge, comme vous le savez, de votre quartier. Plusieurs opérations d'envergures sont programmées, sur les aspects, notamment, commerce de stupéfiants et vols. Mais, je veux préciser ici, que des choses ont été faites aussi ces derniers mois et ces dernières années, et certains dossiers sont déjà ouverts, et suivis par le Parquet de Bruxelles. Ce sont peut-être des choses que vous voyez moins, qu'on n'informe pas, mais donc, il y a ce Plan d'action du commissariat 3 qui va faire une série d'interventions. Mais des interventions ont déjà donné lieu à des dossiers qui sont suivis par le Parquet. Des patrouilles en soirées ont déjà été ajoutées plusieurs fois par semaine, et les patrouilles de nuit actives sur l'ensemble de la zone ont été orientées de manière accrue sur les environs du parc et du square. Donc le square Marien et le parc derrière, donc le bâtiment de la place Dailly. Vous l'avez rappelé, en disant que nous avons déjà invité, et je le rappelle encore ici, que chacun d'entre vous qui est témoin d'un problème, appelle effectivement le dispatching de la police, pour tous les faits délictueux dont vous seriez témoins ou victimes. Cela permet aux policiers, outre de venir en aide, évidemment, le plus vite possible, d'avoir une meilleure idée des problèmes rencontrés, et d'y réagir avec des plans d'actions stratégiques. C'est ce qui nourrit toutes les opérations qui ont été, maintenant, programmées. Il se peut aussi que vous n'ayez pas l'occasion de prévenir directement la police. Bien sûr aussi, le site internet Paul Bruno vous permet d'envoyer des messages aussi, pour faire part d'un ressenti, d'une problématique, ou d'un évènement qui aurait eu lieu. La sécurité routière, vous l'avez évoquée, est également intégrée dans ce plan d'action, et l'ensemble des équipes de police active en matière de circulation ont été sensibilisées pour faire face aux comportements de conduite dangereuse. Des opérations spécifiques sont en cours, pour lutter contre ce que nous appelons, que vous appelez aussi, les rodéos. Nous avons d'ailleurs, dans ce cadre-là, et vous l'avez peut-être entendu ou lu, depuis 2 mois, pu saisir plusieurs véhicules qui étaient en train d'effectuer des manœuvres dangereuses pour la sécurité routière, et dans votre quartier, ce sont trois véhicules qui ont été saisis ces dernières semaines, suite à une conduite, donc, inappropriée et dangereuse. Ce sont donc des saisies administratives du véhicule. En ce qui concerne la pose de coussins berlinois, la question est à l'étude dans nos services, mais il faut mettre en balance la pose de ces coussins et les nuisances sonores et vibratoires qu'ils peuvent entraîner pour les riverains immédiats. Et donc, par exemple, probablement pour l'immeuble de la rue Scutenaire, à hauteur de l'entrée du parc. Donc ce sont des choses que nous devons aussi prendre en considération. Il y a déjà plusieurs plateaux ralentisseurs dans l'avenue Marchal, au carrefour Louvain et Marchal, au carrefour Mahillon et Marchal, et il y a un abord d'école en plateau devant le collège. Donc c'est le tronçon Mahillon-Scutenaire. Le service étudie la possibilité de placement de coussins berlinois à hauteur du carrefour Radium et Marchal. Donc, c'est en cours.

Alors, oui, nous devons aussi faire avec vous le constat d'absence d'infrastructures sportives et ludiques pour les jeunes, ce qui permettrait de leur proposer des activités alternatives aux présences parfois bruyantes et dérangeantes dans l'espace public, et certainement, surtout, en soirée. Malheureusement, aujourd'hui, nous ne disposons pas de ces infrastructures dans le quartier immédiat, et malgré une trentaine de travailleurs de rue pour l'ensemble de la Commune, c'est insuffisant. Je sais que le service de médiation du Programme de Prévention Urbaine est en contact régulier avec différents riverains du square Marien. Et notre échevin, Mehmet Bilge, de la Prévention, donc, m'a confirmé que le travail qu'ils faisaient était de qualité et efficace, mais pas encore suffisant. Et c'est vrai que là, le nombre de travailleurs de rue, qui doivent travailler sur l'ensemble du territoire, ne permettent pas de faire toujours ce qu'on souhaiterait, en quantité et en présence. Venons-en aussi à la propreté. Près de 1.500 interventions, évidemment, hors des ramassages hebdomadaires de l'ABP, ont été comptabilisés pour 2019. Les dépôts clandestins sont souvent, malheureusement, le fait de certains riverains indécents. La propreté est l'affaire de tous, et nous ne pourrions lutter qu'ensemble contre ce fléau qui renvoie parfois une triste image de notre Commune, et, en ce qui vous concerne, de votre quartier. Notre volonté et celle de l'échevine, Madame Lorenzino, en charge de la Propreté publique, est bien de développer encore la qualité du service Propreté, qui réagit cependant très vite aux appels, quand on signale des dépôts clandestins, ou un problème de propreté. Là aussi, nous vous invitons à faire appel au numéro vert. Si vous le souhaitez, quand vous partirez, on pourra peut-être vous le rappeler. Donc voilà les éléments que vous avez évoqués, dans votre interpellation, ici. Un petit mot peut-être, aussi, sur les caméras. C'est aussi quelque chose qui est à l'étude, mais il faut savoir qu'il y a des procédures assez longues, et des motivations qui doivent être faites, par rapport à la réglementation sur la protection de la vie privée. Et donc, ce sont des décisions qui prennent un peu de temps. Mais les éléments, l'étude de criminalité qui a été lancée, au niveau des statistiques par la police, permettra de voir si, effectivement, cela pourrait amener une amélioration dans le quartier. Permettez-moi, peut-être, de terminer en donnant, je ne sais pas si vous avez de quoi noter, les numéros de téléphone, mais donc vous les connaissez. Le service Propreté, le service de la Police. Voilà qui devrait nous aider, aussi nous, à pouvoir répondre. Je suis bien consciente que nous n'amenons pas aujourd'hui toutes les solutions. Sachez que la planification police est faite pour renforcer les patrouilles, surtout la nuit, avec un point d'attention spécifique. C'est un des quartiers qui est, aujourd'hui, un point d'attention pour toutes les patrouilles de police. Et qu'il y a aussi, pour cet été, nous envisageons un travail de terrain plus important avec les jeunes du quartier. Donc c'est aussi quelque chose qui est en cours de préparation, et que nous espérons pouvoir concrétiser cet été, pour amener ces jeunes à faire autre chose que d'être au pied de vos fenêtres jusque tard dans la nuit. Voilà ce que je souhaitais répondre, au nom du Collège, à votre interpellation. Gardons le contact avec le comité de quartier, et n'hésitez pas à nous solliciter pour une réunion dans quelques semaines ou quelques mois, pour que l'on puisse faire état de l'évolution des choses. Je vais donner maintenant la parole à une personne par groupe politique du Conseil communal, qui ont 1 minute 30 pour répondre, ou faire des commentaires aussi, à votre interpellation.

M. Dönmez : Merci Madame la Présidente. Monsieur, je tenais d'abord, au nom du groupe PS, à vous remercier, vous saluer et saluer les personnes qui sont avec vous dans cette interpellation citoyenne. Vous relevez ici des faits importants. Une diminution de la qualité de vie de votre quartier. Je pense qu'ici, nous en sommes tous conscients. La réponse de notre Bourgmestre a été relativement complète. Je retiendrai surtout une phrase, où, effectivement, plusieurs acteurs doivent être la solution, notamment la zone de police, les services communaux et autres. Et je suis persuadé que le service Prévention fait un travail au niveau des présences visibles. Cela, je pense qu'à ce niveau-là, ça va. Mais je me souviens qu'à l'époque, il y avait une équipe d'éducateurs qui était installée à la place Dailly. Alors, je pense que la réflexion peut être plus globale. On devrait peut-être y penser, plutôt de réintroduire dans ce quartier qui aujourd'hui est, force est de constater, problématique, une équipe permanente à ce niveau-là. Cela peut être un élément de réponse, un élément de solution. Et il y a un contact quartier également. Donc, moi j'invite le Collège et le Conseil, et particulièrement notre échevin à songer, à réfléchir un peu dans ce sens-là. On est prêt à travailler ensemble pour retrouver la qualité de vie qu'on attend dans ce quartier-là. Et j'espère qu'on y arrivera dans les plus brefs délais. Merci.

M. Bernard : Je voudrais, au nom du PTB, vous remercier, Monsieur, et remercier tous les habitants qui sont présents ici, de relayer la situation que vous vivez. Et j'avoue que pour le PTB, je ne trouve, effectivement, pas normal, pas normal ce que vous vivez, qu'un jeune, notamment, traîne dans la rue jusqu'à 1 h 30 du matin pour faire du bruit, du tapage nocturne, voir des dégradations, voir des graffitis. Et c'est quelque chose qui est inacceptable, et nous ne trouvons pas cela normal. Je suis rassuré sur le côté de la réponse qui est donnée par le Collège sur les efforts qu'ils font en matière de sécurité

routière. Je pense que derrière les efforts, je pense qu'il y a le mérite, surtout qu'il avoisine un grand axe qui traverse la région bruxelloise, qui va chaussée de Louvain. Raison de plus pour pouvoir faire des aménagements qui permettent de ralentir la pression et la vitesse dans tout un quartier résidentiel aussi important que le vôtre. Par contre, je vous avoue que j'étais un peu déçu de la réponse du Bourgmestre sur l'autre volet. C'est comment on va résoudre le problème de ces jeunes qui traînent jusqu'à 1 h du matin, 2 h du matin comme vous dites. Pour nous, ce n'est spécialement pas normal qu'il y ait des jeunes qui traînent à cette heure-là. Et c'est le signe qu'il y a un immense problème, et je pense que cela a été pointé par Madame la Bourgmestre, il y a une insuffisance d'initiatives, de projets, d'encadrement de notre jeunesse, surtout quand elle est en difficulté. Et j'aimerais vraiment insister sur le fait, la réponse, elle viendra peut-être des interventions de police, les caméras de surveillance, mais elle n'interviendra pas que par les interventions de police et les caméras de surveillance, parce qu'on va juste alors déplacer le problème. Et je crois que votre intervention, moi je l'interprète comme un signe d'alarme, de soutien, à ce qu'il y ait un maximum de maisons de jeunes à Schaerbeek, à ce qu'il y ait un maximum d'éducateurs de rue qui peuvent intervenir quand cela ne va pas, pour qu'il y ait un maximum d'infrastructures ludiques, récréatives, éducatives, dans notre Commune pour tous ces jeunes qui en ont vraiment besoin. Et donc merci encore, merci aux habitants, et j'espère qu'on arrivera à faire avancer le dossier.

M. Mahieu : Merci, je voulais aussi vous remercier, Monsieur, pour votre interpellation citoyenne, au nom du Cdh, et vous féliciter, ainsi que tous ceux qui vous accompagnent pour votre implication citoyenne, et votre volonté de faire changer les choses pour améliorer la vie de votre quartier. Vous dire que je comprends, et que notre groupe comprend votre ras-le-bol. Je n'avais pas, à la lecture des documents qui étaient rentrés, je n'avais pas conscience qu'il y avait déjà eu de nombreuses réunions, et que vous n'aviez pas eu suffisamment de réponses concrètes à vos demandes. Mais tous les citoyens, évidemment, ont le droit de vivre dans un quartier apaisé, cela nous semble être le minimum. Et je pense, effectivement, que la qualité de vie dans votre quartier est aujourd'hui impactée négativement, qu'il y a un travail de prévention à faire. Pour moi, c'est le principal travail à réaliser. C'est aussi celui qui prend le plus de temps, qui est le plus sur le long terme. Mais il y a vraiment un travail à réaliser par rapport à une politique Jeunesse qui doit être plus ambitieuse à Schaerbeek. Et puis, il y a la réponse policière, mais donc là, on a eu les réponses de la Bourgmestre, qui sont importantes. Et j'espère que la police pourra vraiment agir concrètement dans les prochaines semaines et les prochains mois. Je voulais encore juste relever une chose, il me semble, je n'en suis pas certain, mais il me semble que le parc est géré par la Région, par Bruxelles-Environnement, et donc je me demande s'il n'y a pas aussi un travail de coordination à faire avec la Région, pour voir comment est-ce qu'ils pourraient mieux sécuriser ce parc. Et donc, cela je suis prêt aussi à le relayer auprès du groupe parlementaire Cdh à la Région bruxelloise, pour qu'ils puissent interpellier le Ministre de l'Environnement en ce sens.

M. Verzin : Merci Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs, à mon tour, effectivement, de remercier l'intervenant pour cette intervention qui tombe, évidemment bien à propos. Je suis particulièrement concerné par cette question, puisque ma maman de 93 ans habite rue du Radium, et que je la visite quasiment quotidiennement, pour l'instant. Et donc, je vois moi-même un certain nombre de phénomènes se développer depuis plusieurs mois, voire des années, dans ce quartier qui me paraît de plus en plus fragilisé. En tout cas, pour une partie de celui-ci. Et si, effectivement, la réponse de Madame la Présidente, la Bourgmestre, est tout à fait satisfaisante, je pense, sur le plan répressif, tant dans son chapitre, dans son volet propreté publique que dans son volet policier, il y a là, effectivement, un certain nombre de choses qui sont en train d'être faites. Et je ne doute pas un instant que ces choses soient faites. Par contre, je suis, effectivement, interpellé par la présence, effectivement, de nombreux jeunes, tant en journée qu'en soirée, qui sont totalement désœuvrés, effectivement, dans cet espace. Et qui aussi, témoignent, je dirais, de leur sentiment d'abandon, par de nombreux tags qui sont placés sur le théâtre de la Balsamine. On a beau les effacer, ils reviennent tout le temps. Et donc, cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il y a un déficit, non seulement d'équipement de quartier, pour ces jeunes depuis un certain nombre d'années. C'est une place extrêmement minéralisée, où il n'y a strictement rien, sauf un espace pour permettre aux jeunes de taper sur un ballon, ou éventuellement dans une vitre, en la cassant. Et donc, cela plaide évidemment, vraiment, et je m'adresse à l'échevin de la Prévention, pour qu'une réflexion rapide et en profondeur soit menée par ses services pour qu'il y ait un véritable accompagnement de ces jeunes. Si les jeunes commettent des petits délits, ou sont à 2 h du matin sur la rue, c'est parce qu'ils ne sont pas, effectivement, accompagnés par les services adéquats, alors que nous en avons totalement la capacité. Et donc, je lui demande vraiment, avec beaucoup d'insistance, de tout faire pour mettre en place ce dispositif, et d'accentuer, s'il est déjà, selon ses dires,

mis en place. Mais je voudrais terminer en disant une chose : accompagner les jeunes, ce n'est pas suffisant, je termine, nous avons aussi un problème d'accompagnement des familles. Parce que, si les jeunes sont à 2 h du matin sur le trottoir, c'est que les parents non plus ne font pas leur travail. Et donc, là, je plaide aussi pour que les équipes de l'accompagnement social du Foyer schaarbeekoïse se coordonnent avec l'échevin Bilge, pour faire un double encadrement de ces personnes et de leur famille. Je vous remercie.

Mme la Bourgmestre ff : M. Verzin, je voudrais vous reprendre quand-même. Il n'y a pas de lien direct à faire entre les jeunes qui sont là, et nécessairement le fait que ce soit des jeunes du Foyer schaarbeekoïse. Monsieur même a dit qu'il y avait quand même pas mal de jeunes qui venaient, et que la police confirme, qui venaient d'autres quartiers. Je ne suis pas la seule en tout cas à l'avoir compris comme cela. Mais ce n'est pas grave, et je voudrais répéter ce que j'ai dit. Effectivement, les équipes du PPU, et notamment, principalement les équipes des travailleurs de rue sont en train, et j'ai dit qu'il y avait des projets qui sont déjà en place, mais qui vont se développer avec les équipes du quartier pour le travail avec ces jeunes. Mais nous n'organiserons pas d'activités pour ces jeunes à minuit ou à 2 h du matin. Donc c'est un travail, effectivement, de longue haleine, avec eux, régulièrement.

M. Bah : Merci Madame la Présidente. Comme Monsieur Verzin, je suis aussi concerné par cette question, parce que j'habite rue Léon Mignon. Et donc, avant-hier, je pense, que je me suis réveillé à 4 h du matin parce qu'il y avait des nuisances sonores. Donc, je suis à la fois un citoyen et un élu, et je suis concerné par cette question. Et ce que Monsieur témoigne aujourd'hui, je peux le confirmer, c'est une vérité. Et je constate, depuis 4 ans que j'habite là, il y a presque une évolution de ce problème-là. Je partage entièrement, il y a certaines choses qui ne sont pas connues, Madame la Présidente l'a expliqué, il y a des initiatives qui sont prises et on a envie aussi d'entreprendre certaines choses. Mais dans le texte que Monsieur lisait tout à l'heure, il disait que les jeunes qui font cela ne sont pas des jeunes qui habitent dans le quartier. Ce sont des jeunes qui viennent là. Donc on peut se poser la question, pourquoi ces jeunes viennent là ? Est ce qu'il y a un effet attractif, qu'est ce qui fait qu'ils viennent là ? Cela, c'est la première interrogation qu'on doit se poser. La question de la prévention, cela se sont des solutions à l'immédiat. Mais on doit s'interroger sur la place, par exemple, la place Dailly, c'est une place vide, qui ne vit pas, qui, vous pouvez passer, vous avez plusieurs espaces, et vous vous retrouver comme si vous vous retrouvez dans un boulevard perdu dans la nature. Je pense qu'il n'y a pas d'activité attractive qui mettent les gens à l'aise. Et donc cela crée un vide que les jeunes s'approprient de l'espace, et cela crée tous les problèmes. Moi j'ai rencontré des jeunes dans ma rue qui roulaient avec les motos. Je me suis arrêté, et j'ai demandé à un jeune, mais pourquoi tu fais ça ? Ouais, mon frère, moi je fais ça, donc voilà. Et je lui ai dit, écoute, tu sais que ce que tu fais là, donc j'ai essayé un peu de le sensibiliser sur certaines choses, mais ce n'est pas aussi facile, parce qu'ils n'ont pas aussi cet espace. Les commerces qui sont là, aujourd'hui, Madame, on doit s'interroger, ces commerces, ces établissements qui sont là aujourd'hui, on doit les intégrer dans ce dialogue, dans ce processus de recherche de solution. Et donc, pour moi, ces espaces, les cafés et tout cela, doivent être intégrés pour penser la place d'une façon un peu qui rentre dans le cadre du plan de développement local. Donc cela ça doit être pensé à long terme. Merci.

Mme Loodts : Au nom de la liste du Bourgmestre, je vous remercie pour votre interpellation en ce Conseil communal. Alors, je tiens à vous dire que nous compatissons avec vous, et que, comme mes prédécesseurs, je suis aussi personnellement concernée. J'ai travaillé dans ce quartier, j'ai de la famille qui y travaille encore, et qui me disent que, quand il faut aller très tôt au travail, on ne se sent pas toujours en sécurité nécessairement de traverser ce quartier-là. Cette situation n'est pas normale et c'est le rôle du politique de tout faire pour que les habitants vivent dans un cadre agréable. Donc, soyez donc sûr, nous soutiendrons l'action de la Commune sur plusieurs plans. Déjà une importance de la police de quartier, du lien avec les habitants, le renforcement des patrouilles, évidemment, mais à condition qu'on aille pas retirer des moyens d'une autre zone qui en aurait plus besoin. Ces besoins doivent être objectivés via des données chiffrées, comme l'a rappelé Madame la Bourgmestre. La police doit travailler en collaboration étroite avec les habitants. N'oubliez donc pas de signaler tous les faits que vous auriez observés. En ce qui concerne la sécurité routière, nous soutenons bien évidemment les aménagements routiers, tout en faisant la part des choses. Il faut que ces aménagements soient possibles aux endroits proposés. Et enfin, en ce qui concerne la prévention urbaine, nous soutenons le développement de plus d'activités pour les jeunes, que ce soit via le service Jeunesse, le service Culture, le service Sport, ainsi qu'une présence plus visible des travailleurs de rue et des gardiens de la paix. Bien sûr, nous ne pouvons garantir qu'à la suite de ces actions, plus aucun jeune ne commettra d'incivilités dans votre quartier, mais nous allons continuer à mettre en place toutes ces actions possibles pour

22.01.2020

réduire ce problème, et travailler avec vous, les comités de quartier, et les habitants. Merci beaucoup pour votre attention.

Mme la Bourgmestre ff : Merci pour ces interventions. Comme je vous le disais donc, n'hésitez pas à revenir vers moi ou vers mon cabinet pour la suite. Et si nous avons aussi des informations à donner, nous ferons nous même la démarche de vous relancer. Vous l'avez entendu, votre quartier est une priorité pour le moment. C'est un des quartiers, effectivement, qui requiert le plus notre attention. Et j'espère que cela apportera les résultats que vous espérez, également.

* * * * *

Mme la Bourgmestre ff : Je voudrais, avant que nous ne commençons, vous proposer une minute de silence suite au décès que nous avons appris fin décembre de Madame Jacqueline Vanhemelryck, qui a été échevine pendant plus de 20 ans à Schaerbeek. Mais je voudrais surtout souligner qu'elle a été la première femme échevine au Collège de Schaerbeek. Et c'est cet élément-là que je voulais surtout souligner. Et donc, je vous propose une petite minute de silence. Je vous remercie. Monsieur Özkara souhaitait faire part d'une communication, donc, je lui laisse la parole.

* * * * *

* * * * *

M. Özkara : Madame la Bourgmestre, chers collègues, je voudrais intervenir par motion d'ordre pour une courte déclaration. Certaines et certains commentent l'actualité de pays proches de nous. D'autres prennent position pour des pays plus éloignés. Bien que cela soit compréhensible, nous n'avons pas été élu pour cela, mais en premier lieu pour être au service de tous nos concitoyens, ici, et en toute transparence ! Depuis mes débuts en politique, j'ai défendu les plus fragilisés, la diversité et les minorités, ici, en Région bruxelloise et à Schaerbeek. Depuis près de 20 ans, j'ai persévéré, mais aussi beaucoup appris tant au niveau politique qu'humain au contact et au service de nos concitoyens dans leurs diversités. Souvent, on a essayé d'empêcher mon travail parlementaire, alors qu'on en valorisait d'autres. Il y a quelques mois, cela est devenu insupportable et inadmissible pour moi quand j'ai introduit et déposé personnellement au Parlement francophone bruxellois, un amendement pour plus de transparence. J'ai donc introduit une plainte au Comité de Vigilance du Parti socialiste national. Dix mois après des faits graves, aucune suite ! Ma plainte aurait-elle été étouffée ? Ce « deux poids, deux mesures » et cette attente sont simplement insupportables. Ce n'est pas comme ça que l'on avance. Je vais être très court. L'heure n'est pas à la victimisation mais à l'action et à la prise de responsabilité. Face aux divisions qui touchent aujourd'hui le Parti socialiste bruxellois, au non-respect de mes droits par des camarades du Parti socialiste, j'ai décidé de m'éloigner et de quitter le Parti socialiste. Je reste cependant reconnaissant au Parti socialiste pour son combat social et n'oublie pas les bons moments passés. Je vous informe que depuis le 18 janvier 2020 à 16h00, je siège comme indépendant, à la Région, mais aussi ici même, à la Commune, en restant au service de tous les citoyens, sans laisser personne derrière. Je veux œuvrer au vivre ensemble et surtout au construire ensemble, et cela au-delà des frontières des partis. Je poursuivrai donc avec force et engagement mes actions tant au niveau local que régional, et cela dans l'intérêt des habitantes et habitants de la Région bruxelloise et de la Commune de Schaerbeek. Je tiens déjà à remercier toute et tous mes collègues démocrates progressistes qui travaillent et travailleront dans ce but avec moi. Merci pour votre attention et surtout pour votre écoute.

* * * * *

* * * * *

M. Bouhjar : Je voudrai intervenir sur la motion qui a été introduite. C'est une motion conjointe PTB-PS, et il n'y a que le nom de Monsieur Bernard qui est repris, parce que c'est lui qui l'a envoyée. Mais elle est conjointe. S'il y a la possibilité de modifier cela sur Hubsession, ce serait sympa. Et puis, un petit mot pour mon ex collègue et toujours collègue, Emin Özkara. Donc, nous, le groupe socialiste a pris acte de sa décision de quitter le parti socialiste. On n'a pas de commentaire là-dessus. La seule chose que je

22.01.2020

voudrais dire, par élégance, c'est que nous, de notre côté, pour notre part, nous ne gardons que les bons souvenirs avec lui. On lui souhaite bon vent et bonne chance pour la suite. Et en terme de transparence, je rappelle que nous avons des règles et qu'il a signé des documents, une charte morale et éthique, qui stipule très clairement que lorsqu'on quitte un groupe sur lequel, une liste sur laquelle on a été élu, on rend son mandat. On demande juste d'honorer sa signature. Merci.

* * * * *

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARIS
Bureau des assemblées -- Kantoort der vergaderingen
Ordre du jour n°2 -- Agenda nr 2

Election d'un(e) Echevin(e) en remplacement de Monsieur Sadik KÖKSAL

Verkiezing van een schepen(e) ter vervanging van de heer Sadik KÖKSAL

Ce point est retiré de l'ordre du jour -- Dit punt wordt aan de agenda onttrokken

Secrétaire communal adjoint -- Adjunct Gemeentesecretaris
Ordre du jour n°3 -- Agenda nr 3

Fonds de réserves des Pensions - Approbation de l'avenant N°2 - Retrait du CPAS de la Convention de gestion et liquidation du montant du solde dû - Approbation

Reservefonds voor Pensioenen - Goedkeuring van het aanhangsel nr 2 - Onttrekking aan de beheerovereenkomst van het ocmw en uitbetaling van het resterende saldo - Goedkeuring

M. Degrez : Je vous remercie. Je pense que c'est l'échevin De Herde, mais je ne le vois pas. C'est parce que je ne vois pas Michel De Herde, en fait. Et je vois que le point a été abordé en commission et je n'ai malheureusement pas pu venir. Et j'avais juste une question d'éclaircissement. Je vous remercie. Je m'excuse d'abord. Le point a été abordé en commission mais je n'ai malheureusement pas pu me libérer. J'en suis désolé, mais j'aurais voulu avoir quelques éclaircissements. Je comprends qu'on se soit retiré de cette convention-là, et je lis que le solde doit servir à payer les rentes pour tous les travailleurs du CPAS admis à la pension avant le 1^{er} janvier 2012. C'est correct. Et donc, est ce que ce solde est suffisant ? Parce que je lis aussi qu'on ne l'approvisionnera pas. Cela, c'est ma question très précise, mais si je peux avoir une brève explication, un bref rétroacte de tout cela, je vous remercie.

Mme Lahssaini : Ma question allait effectivement un peu dans le même sens, d'avoir une idée de la raison pour laquelle on décide, justement, de liquider le solde encore à charge du Fonds d'investissement interne. Et comme Monsieur Degrez l'a aussi soulevé, le solde, à quoi il allait être utilisé, est ce que se sera suffisant ? Mais donc cela rejoint l'interpellation.

M. De Herde : Dans la mandature précédente, après une analyse financière serrée, les organes du CPAS ont décidé de s'affilier à l'ONSSAPL. Donc le grand pool solidarisé des pensions pour tous les pouvoirs locaux, ou presque tous les pouvoirs locaux de Flandres, de Bruxelles et de Wallonie. A partir de ce moment, les cotisations sociales des travailleurs du CPAS et de l'employeur qu'est le CPAS, sont versées directement à l'ONSSAPL, et c'est l'ONSSAPL qui sert les pensions. La Commune, par contre, après avoir, au même moment, fait les études financières, a considéré qu'il valait mieux, comme une série d'autres pouvoirs publics, il en subsiste quelques un en Belgique, être son propre assureur. Donc, chaque année, au budget communal, il y a un crédit pour payer les pensions des anciens agents statutaires, évidemment, statutaires, de l'Administration communale. Or, en 1993, donc bien avant cette décision du CPAS, la Commune et le CPAS, main dans la main, avaient décidé de créer un fond de réserve pour les pensions, pour pouvoir aller puiser de temps en temps de l'argent dans ce fond si c'est nécessaire, pour pouvoir payer les pensions des agents statutaires. Il reste encore une petite partie d'agents du CPAS qui voient leur pension payée par ce fond, parce qu'au moment de l'affiliation à l'ONSSAPL, c'était les règles fixées par l'ONSSAPL. Ils ont dit ok, on prend en charge les pensions à partir de telle date, mais pas celles qui ont pris court auparavant. Et donc, si vous regardez le budget du CPAS, il y a un grand

22.01.2020

montant, cotisations de l'employeur pour l'ONSSAPL, et il reste un montant cotisations de pension pour les statutaires. D'accord ? Heureusement que le fond qui a été créé en 1993, et qui, je pense, a été bien géré, garde l'historique de tout cela. Parce qu'on a pu retracer tous les versements que le CPAS a fait à ce fond, dans ce fond, depuis 1993. Et comme le nombre de statutaires anciens, j'ai envie de dire, diminue, c'est un groupe fermé, et il diminue de taille chaque année, progressivement, et c'est dans l'ancienne législature que nous avons décidé cela, on a décidé que les fonds excédentaires que le CPAS avait placé dans ce fond de réserve, avec les intérêts, allaient être reversés au CPAS. Dans la première mouture de cet accord, c'était un accord sur 10 ans, à raison de 200.000 euros par an. Et maintenant, je pense qu'il reste deux ou trois annuités, deux annuités, je crois. Et on a fait un dernier versement en 2019 de 427.000 euros, deux annuités à 200.000, plus des intérêts. D'accord ? Et le CPAS a accueilli cette somme dans son budget, et si mes informations sont bonnes, l'a mis en provisions, pour aider le CPAS à assumer le coût des pensions, avec, vous connaissez, la cotisation de responsabilité, etc. Et donc, si vous voulez, la convention entre la Commune et l'assureur d'aujourd'hui se résume maintenant à deux partenaires, parce que c'est la Commune qui l'alimente, qui le gère, avec l'organisme assureur, et le CPAS se retire, en tout bien tout honneur, en lui rendant tous les fonds qu'il y avait placé, avec un calcul d'intérêt mathématique. Et maintenant, le CPAS est comme beaucoup de pouvoirs locaux, il doit gérer, d'une part les cotisations de ses contractuels et aussi les cotisations de ses statutaires. Voilà la raison technique et historique de cela. J'espère que c'est clair.

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 38 voix contre 0 et 6 abstention(s). --- Besloten, met 38 stem(men) tegen 0 en 6 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 38 voix contre 0 et 6 abstention(s).

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

Vu la Convention de gestion d'une assurance Pension pour l'Administration communale et le CPAS de la commune de Schaerbeek conclue avec AXA, en date du 30 août 2006,

Vu l'avenant N°1 du 2 avril 2012 relatif à l'affiliation du CPAS au fonds solidarisé de l'ONSSAPL (devenu ORPSS) à partir du 1er janvier 2012,

Considérant le PV de la concertation Commune/CPAS du 23 avril 2019 actant la volonté du CPAS de liquider le montant du solde dû encore à charge du fonds d'investissement interne et donc le retrait du CPAS de la Convention de gestion,

Vu le projet d'avenant N°2 organisant les modalités pratiques de retrait,

DECIDE

D'approuver l'avenant N°2 à la Convention de gestion de l'assurance Pension précité

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 38 stem(men) tegen 0 en 6 onthouding(en).

Gelet op artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet

Gelet op de beheerovereenkomst aangaande een Pensioenverzekering voor het gemeentebestuur en het Ocmw van de gemeente Schaarbeek afgesloten met AXA op datum van 30 augustus 2006

Gelet op het aanhangsel nr 1 van 2 april 2012 betreffende de aansluiting van het Ocmw aan het solidariteitsfonds van ONSSAPL (nu ORPSS) vanaf 1 januari 2012

Overwegende het PV aangaande het overleg Gemeente/Ocmw van 23 april 2019 waarbij het OCMW de wil uitte om het resterend saldo, dat nog ten laste is van het intern investeringsfonds, uit te betalen en dus de wil van het Ocmw om zich terug te trekken

Gelet op het ontwerp van aanhangsel nr 2 die de praktische maatregelen tot onttrekking organiseren

BESLUIT

het aanhangsel nr 2 aan de beheerovereenkomst van de bovenvermelde pensioenverzekering, goed te keuren

22.01.2020

FINANCES / RECEVEUR COMMUNAL -- FINANCIËN / GEMEENTEONTVANGER

Budget -- Begroting

Ordre du jour n°4 -- Agenda nr 4

Service Public Régional de Bruxelles - Ordonnance du 19 juillet 2007 visant à associer les communes dans le développement économique local et régional - Avenant 2020 - Approbation

Gewestelijke Overheidsdienst Brussel - Ordonnantie van 19 juli 2007 ertoe strekkende de gemeenten te betrekken bij de lokale en gewestelijke economische ontwikkeling - Aangangsel 2020 - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Considérant la décision du Gouvernement réuni le 17 novembre 2016 fixant le subsidie en exécution des articles 6 et 12 de l'ordonnance du 19 juillet 2007 visant à associer les communes dans le développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale pour les exercices 2016-2018,

Considérant la décision du Gouvernement, en date du 13 décembre 2018, de prolonger les conventions qui les lient au communes pour l'année 2019,

Considérant la décision du Gouvernement, en date du 4 avril 2019, de prolonger les conventions qui les lient au communes pour l'année 2020,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 14 janvier 2020;

DECIDE :

D'approuver la signature de l'avenant au contrat visant à promouvoir le développement économique local et régional, liant l'administration communale de Schaerbeek à la Région de Bruxelles Capitale

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de beslissing van de Regering, vergaderd op 17 november 2016, waarbij de subsidie, in uitvoering van artikel 6 en 12 van de ordonnantie van 19 juli 2007 ertoe strekkende de gemeenten te betrekken bij de economische ontwikkeling van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor de jaren 2016 -2018, vastgelegd werd,

Gelet op de beslissing van de Regering, op datum van 13 december 2018, om de overeenkomsten met de gemeenten voor het jaar 2019 te verlengen,

Gelet op de beslissing van de Regering, op datum van 4 april 2019, om de overeenkomsten met de gemeenten voor het jaar 2020 te verlengen,

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 14 januari 2020;

BESLUIT :

Het aangangsel van de overeenkomst tussen de gemeente en het Brussels Gewest met betrekking tot de economische ontwikkeling op lokaal en gewestelijk vlak, goed te keuren

Contrôle -- Controle

Ordre du jour n°5 -- Agenda nr 5

Attribution de caisses pour menues dépenses à l'enseignement communal francophone - Approuver

Toekenning van een kas voor geringe uitgaven aan het franstalig gemeentelijk onderwijs - Goedkeuren

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

22.01.2020

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment l'article 117
Vu le Code Civil notamment les articles 1915 à 1945,
Vu l'Arrêté Royal du 2 août 1990, portant règlement général sur la comptabilité communale,
Vu la décision du Conseil communal du 24 septembre 2014 approuvant le règlement sur les caisses pour menues dépenses,
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 14 octobre 2014,
DECIDE :
D'attribuer une caisse à l'école communal francophone d'un montant de 1.000 €

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet, in het bijzonder artikel 117,
Gelet op het Burgerlijk Wetboek, in het bijzonder artikels 1915 tot 1945,
Gezien op het Koninklijk Besluit van 2 augustus 1990, betreffende het algemeen reglement op de gemeentelijke boekhouding,
Gelet op het besluit van 24 september 2014 van de Gemeenteraad welke het reglement over de kassen voor geringe uitgaven goedkeuren,
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 14 oktober 2014,
BESLUIT :
Om een kleine kas toe te kennen aan het Franstalig gemeentelijk onderwijs voor een bedrag van 1.000 €

Ordre du jour n°16 -- Agenda nr 6

ASBL "A vos côtés 1030" - Comptes 2018 - Prise d'acte

VZW "A vos côtés 1030" - Rekeningen 2018 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.
Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.
Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.
Considérant que les comptes 2018 de l'ASBL "A vos côtés 1030" affichent un résultat négatif de -10.127,64€ et des fonds propres s'élevant à 217.833,28€ pour l'exercice 2018.
Vu la décision du 07 janvier 2019 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -10.127,64€ et des fonds propres s'élevant à 217.833,28€ pour l'exercice 2018.
PREND ACTE
Des comptes 2018 de l'ASBL "A vos côtés 1030", déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de -10.127,64€ et des fonds propres s'élevant à 217.833,28€.

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "A vos côtés 1030" een negatief saldo van -10.127,64€ en een eigen vermogen ter waarde van 217.833,28€ voor het dienstjaar 2018 vertonen.

Gelet op de beslissing van 07 januari 2019 waar het College akte neemt van het negatief saldo van -10.127,64€ en eigen vermogen van 217.833,28€ voor het dienstjaar 2018.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen 2018 van de VZW "A vos côtés 1030", die een negatief saldo van -10.127,64€ en een eigen vermogen van 217.833,28€ vertonen.

Ordre du jour n°7 -- Agenda nr 7

ASBL "Ludothèque Sésame" - Comptes 2018 - Prise d'acte

VZW "Ludothèque Sésame" - Rekeningen 2018 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu les délibérations du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL "Ludothèque Sésame" affichent un résultat négatif de 9.151,63€ et des fonds propres négatifs s'élevant à 4.265,85€ pour l'exercice 2018.

Vu la décision du 17 décembre 2019 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de 9.151,63€ et des fonds propres négatifs s'élevant à 4.265,85€ pour l'exercice 2018.

PREND ACTE

Des comptes 2018 de l'ASBL "Ludothèque Sésame", déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de 9.151,63€ et des fonds propres négatifs s'élevant à 4.265,85€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de Nieuwe Gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "Ludothèque Sésame" een negatief saldo van 9.151,63€ en negatief eigen vermogen ter waarde van 4.265,85€ voor het dienstjaar 2018 vertonen.

Gelet op de beslissing van 17 december 2019 waar het College akte neemt van het negatief saldo van 9.151,63€ en negatief eigen vermogen van 4.265,85€ voor het dienstjaar 2018.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen 2018 van de VZW "Ludothèque Sésame", die een negatief saldo van 9.151,63€ en negatief eigen vermogen van 4.265,85€ vertonen.

22.01.2020

Ordre du jour n°8 -- Agenda nr 8

ASBL VIA - Comptes 2018 - Prise d'acte

VZW VIA - Rekeningen 2018 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu les délibérations du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2018 de l'ASBL "VIA" affichent un résultat positif de 251,00€ et des fonds propres s'élevant à 3.790,00€ pour l'exercice 2018.

Vu la décision du 17 décembre 2019 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 251,00€ et des fonds propres s'élevant à 3.790,00€ pour l'exercice 2018.

PREND ACTE

des comptes 2018 de l'ASBL "VIA", déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 251,00€ et des fonds propres s'élevant à 3.790,00€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslagingen van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het règlement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "VIA" een positief saldo van 251,00€ en eigen vermogen ter waarde van 3.790,00€ voor het dienstjaar 2018 vertonen.

Gelet op de beslissing van 17 december 2019 waar het College akte neemt van het positief saldo van 251,00€ en eigen vermogen van 3.790,00€ voor het dienstjaar 2018.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen 2018 van de VZW "VIA", die een positief saldo van 251,00€ en een eigen vermogen van 3.790,00€ vertonen.

Ordre du jour n°9 -- Agenda nr 9

ASBL "Association des Mosquées de Schaerbeek" - Comptes 2018 - Subvention 2019 - Prise d'acte

VZW Associations des Mosquées de Schaerbeek - Rekeningen 2018 - Toelage 2019 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

22.01.2020

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales;

Considérant que les comptes 2018 de l'ASBL "Association des Mosquées de Schaerbeek" affichent un résultat positif de 4.168,56€ et du fonds social positif s'élevant à 79.047,04€.

Vu la décision du 07 janvier 2020 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 4.168,56€ et du fonds social positif s'élevant à 79.047,04€ pour l'exercice 2018;

PREND ACTE

des comptes présentant un résultat positif de 4.168,56€ et du fonds social s'élevant à 79.047,04€ pour l'exercice 2018 de l'ASBL "Association des Mosquées de Schaerbeek".

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het règlement betreffende de gemeentelijke toelagen;

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "Association des Mosquées de Schaerbeek" een positif saldo van 4.168,56€ en eigen vermogen ter waarde van 79.047,04€ voor het dienstjaar 2018 vertonen.

Gelet op de beslissing van 07 januari 2020 waar het College acte neemt van het positif saldo van 4.168,56€ en positif eigen vermogen ter waarde van 79.047,04€ pour het dienstjaar 2018.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen van de VZW "Association des Mosquées de Schaerbeek", die een positif saldo van 4.168,56€ en positif eigen vermogen ter waarde van 79.047,04€ pour het dienstjaar 2018 vertonen.

Ordre du jour n°10 --- Agenda nr 10

Fabrique d'Eglise Sainte Famille - Budget 2020 - Aviser favorablement

Kerkfabriek Heilig Familie – Begroting 2020 - Gunstig adviseren

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 37 du décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés;

Vu le budget de l'exercice 2020 de la Fabrique d'Eglise Sainte Famille Helmet, arrêté par le Conseil de Fabrique;

Considérant que ce document a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

Budget 2020	Recettes	Dépenses
Ordinaires	29.192,00€	35.860,51€
Extraordinaires	55.275,51€	36.000,00€
Arrêtées par l'Evêque		12.610,00€
TOTAL	84.470,51€	84.470,51€

Considérant qu'une intervention communale extraordinaire de 21.000,00€ est sollicitée par cette administration fabricienne pour pouvoir couvrir ses dépenses;

22.01.2020

DECIDE :

D'aviser favorablement le budget de l'exercice 2020 de la Fabrique d'Eglise Sainte Famille Helmet tel qu'il a été dressé par le Conseil de Fabrique.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 37 van het keizerlijk decreet dd. 30 december 1809 betreffende de kerkfabrieken gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004;

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensden ;

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen ;

Gelet op de begroting van het dienstjaar 2020 van de Kerkfabriek Heilig Familie Helmet, vastgesteld door de Raad van de Kerkfabriek;

Overwegende dat dit document door het kerkbestuur als volgt vastgesteld wordt:

Budget 2020	Ontvangsten	Uitgaven
Gewone	29.192,00€	35.860,51€
Buitengewone	55.275,51€	36.000,00€
Door de bisschop vastgesteld		12.610,00€
TOTAAL	84.470,51€	84.470,51€

Overwegende dat een buitengewone gemeentelijke tussenkomst van 21.000,00€ door de Kerkfabriek gevraagd wordt om de uitgaven te kunnen dekken;

BESLUIT :

Een gunstig advies te verlenen aan de begroting van het dienstjaar 2020 van de Kerkfabriek Heilig Familie Helmet zoals het werd opgesteld door de Raad van de kerkfabriek

Ordre du jour n°11 -- Agenda nr 11

Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila - Budget 2020 - Aviser favorablement

Kerkfabriek Sint Theresia van Avila – Begroting 2020 - Gunstig adviseren

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 37 du décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés;

Vu le budget de l'exercice 2020 de la Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila, arrêté par le Conseil de Fabrique; Considérant que ce document a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

Budget 2020	Recettes	Dépenses
Ordinaires	21.346,99€	7.118,00€
Extraordinaires	3.135,01€	0,00€
Arrêtées par l'Evêque		17.364,00€
TOTAL	24.482,00€	24.482,00€

Considérant qu'une intervention communale ordinaire de 6.346,99€ est sollicitée par cette administration fabricienne pour pouvoir couvrir ses dépenses,

22.01.2020

DECIDE :

D'avisier favorablement le budget de l'exercice 2020 de la Fabrique d'Eglise Saint Thérèse d'Avila.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 37 van het keizerlijk decreet dd. 30 december 1809 betreffende de kerkfabrieken gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004;

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensden ;

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen ;

Gelet op de begroting van het dienstjaar 2020 van de Kerkfabriek Sint Theresia van Avila, vastgesteld door de Raad van de Kerkfabriek;

Overwegende dat dit document door het kerkbestuur als volgt vastgesteld wordt:

Begroting 2020	Ontvangsten	Uitgaven
Gewone	21.346,99€	7.118,00€
Buitengewone	3.135,01€	0,00€
Door de bisschop vastgesteld		17.364,00€
TOTAAL	24.482,00€	24.482,00€

Overwegende dat een gewone gemeentelijke tussenkomst van 6.346,99€ door de Kerkfabriek gevraagd wordt om de uitgaven te kunnen dekken;

BESLUIT :

Een gunstig advies te verlenen van de begroting van het dienstjaar 2020 van de Kerkfabriek Sint Theresia.

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)

Logement -- Huisvesting

Ordre du jour n°12 -- Agenda nr 12

**Lutte contre les logements inoccupés - Convention de mise à disposition du subsidie régional 2019 -
Approbation**

**Strijd tegen leegstaande woningen - Overeenkomst van terbeschikkingstelling van de gewestelijke toelage
2019 - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 novembre 2019 accordant une subvention destinée à soutenir la Commune dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés;

Considérant que cet arrêté dispose en son article 5, qu'une convention précise les modalités de mise à disposition et le contrôle de la subvention;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 7 janvier 2020;

DECIDE

d'approuver la convention de mise à disposition du subsidie 2019 de 25.000 € pour "l'Observatoire communal du logement" entre la Commune et la Région de Bruxelles-Capitale

22.01.2020

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op het artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het besluit van 28 november 2019 van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest waarbij een toelage tot strijd tegen leegstaande woningen toegekend wordt;

Overwegende dat het artikel 5 van dit besluit bepaalt dat een overeenkomst de modaliteiten van de terbeschikkingstelling en controle van subsidie regelt;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 7 januari 2020;

BESLUIT

de overeenkomst van terbeschikkingstelling van de subsidie 2019 voor een bedrag van 25.000 € voor het "Gemeentelijke huisvesting Observatorium" tussen de Gemeente en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, goed te keuren.

AFFAIRES GÉNÉRALES -- ALGEMENE ZAKEN

Affaires juridiques -- Juridische zaken

Ordre du jour n°13 -- Agenda nr 13

Dossier CONSTRUCT TIME - Règlement amiable - Approbation

Dossier CONSTRUCT TIME - Minnelijke Schikking - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 123-8° et 270 de la Nouvelle loi communale ;

Considérant qu'un litige est en cours avec la société CONSTRUCT TIME depuis 2006 ;

Que, par un jugement du 10 mai 2019, le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles a condamné CONSTRUCT TIME au paiement d'un montant qui s'élève aujourd'hui, intérêts et frais compris, à 909.090,66 € ;

Considérant que ce jugement a été signifié le 11 septembre 2019 ;

Que CONSTRUCT TIME a fait appel du jugement ;

Que la Cour d'appel a prononcé un premier arrêt par lequel elle déclare le jugement de première instance exécutoire par provision ;

Considérant que CONSTRUCT TIME propose d'exécuter volontairement la décision du 10 mai 2019 et de renoncer à l'instance d'appel ;

Que cette proposition paraît raisonnable pour la Commune, qui avait d'ailleurs fait la même proposition directement après la décision du 10 mai 2019 ;

Qu'il convient toutefois de ne l'accepter qu'à certaines conditions :

1. CONSTRUCT TIME paie l'intégralité des montants dus :
 - 825.442,09 € (montant principal de 603.919,46 € + intérêts arrêtés au 3.12.2019 : 221.522,63 €)
 - 16.500 € (indemnité de procédure jugement 10/05/19)
 - 298,76 € (frais de citation)
 - 66.849,00 € (frais d'expertise)
 - Soit un total de 909.090,66 €
2. La Commune demandera à CONSTRUCT TIME de payer l'indemnité de procédure d'appel, étant entendu que cette indemnité de procédure pourrait être réduite de moitié et/ou abandonnée dans le cadre des négociations.
3. Une fois le paiement intervenu, les parties s'engagent à se désister de leur appel.

Considérant qu'il convient d'envisager favorablement la proposition transactionnelle émise pour mettre définitivement fin au litige et à moindres frais ;

22.01.2020

DECIDE :

Le Collège des Bourgmestres et Echevins est autorisé à transiger dans cette affaire aux conditions susmentionnées.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 123-8° en 270 van de Nieuwe gemeentewet ;

Overwegende dat er sinds 2006 een geschil bestaat met CONSTRUCT TIME ;

Dat de Franstalige Rechtbank van Eerste Aanleg van Brussel op 10 mei 2019 CONSTRUCT TIME heeft veroordeeld tot de betaling van een bedrag dat vandaag, inclusief intresten en kosten, op 909.090,66 € bedraagt ;

Overwegende dat het vonnis op 11 september 2019 is betekend ;

Dat CONSTRUCT TIME in hoger beroep tegen het vonnis gegaan is ;

Dat het Hof van beroep een eerste arrest uitgesproken heeft waarbij het vonnis in eerste aanleg uitvoerbaar bij voorraad wordt verklaard ;

Overwegende dat CONSTRUCT TIME voorstelt om vrijwillig het vonnis van 10 mei 2019 uit te voeren en af te zien van het hoger beroep;

Dat dit voorstel redelijk lijkt voor de Gemeente, die bovendien hetzelfde voorstel direct na de beslissing van 10 mei 2019 had gedaan;

Dat zij echter alleen onder bepaalde voorwaarden aanvaard kan worden :

1. CONSTRUCT TIME betaalt alle verschuldigde bedragen :
 - 825.442,09 € (hoofdbedrag van € 603.919,46 + interesten op 3.12.2019: € 221.522,63)
 - 16.500,00 € (rechtsplegingsvergoeding vonnis 10/05/19)
 - 298,76 € (kosten dagvaarding)
 - 66.849,00 € (expertisekosten)
 - Totaal van 909.090,66 €
2. De Gemeente zal aan CONSTRUCT TIME vragen om de rechtsplegingsvergoeding in hoger beroep te betalen, met dien verstande dat deze rechtsplegingsvergoeding in het kader van de onderhandelingen kan worden gehalveerd en/of afgeschaft.
3. Zodra de betaling is gedaan, verbinden de partijen zich ertoe afstand van het hoger beroep te doen.

Overwegende dat het aangewezen is om het onderhandelde transactievoorstel gunstig te bejegenen om een definitief einde aan het geschil te maken, en dit aan zo min mogelijk kosten ;

BESLUIT :

Het College van Burgemeester en Schepenen wordt gemachtigd om een minnelijke schikking terzake af te sluiten onder de bovengenoemde voorwaarden.

Contentieux administratif -- Bestuursgeschillen

Ordre du jour n°14 -- Agenda nr 14

**Convention entre la commune de Schaerbeek et la zone de police 5344 relative à une subvention spécifique visant à soutenir la lutte contre la "fraude sociale" sur le territoire de la commune de Schaerbeek -
Approbation**

**Overeenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en de politiezone 5344 betreffende een specifieke subsidie ter ondersteuning van de bestrijding van "sociale fraude" op het grondgebied van de gemeente Schaarbeek -
Goedkeuring**

Mme Petre : Merci Madame la Présidente. Juste un petit mot pour souligner qu'on se réjouit de l'élargissement de cette mesure, où Schaerbeek est pionnière, est un modèle. Et donc on s'en réjouit. C'est tout. Merci.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 38 voix contre 6 et 0 abstention(s). -- Besloten, met 38 stem(men) tegen 6 en 0 onthouding(en).

22.01.2020

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 38 voix contre 6 et 0 abstention(s).

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 15 août 1992 sur la fonction de police ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu le règlement communal du 27 mars 2019 régissant l'octroi, l'emploi et le contrôle des subventions communales ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 18 décembre 2019 inscrivant dans le budget 2020 un crédit destiné à la "Contribution dans les charges spécifiques de fonctionnement des autres pouvoirs publics - Dotation spéciale à la zone de police pour l'opération lutte contre la fraude sociale" ;

Considérant la priorité accordée dans le plan zonal de sécurité à la lutte contre la fraude sociale et particulièrement contre les domiciliations fictives et les marchands de sommeil ;

Considérant la création par la Commune du projet ILHO (Investigation Logement - Huisvesting Onderzoek) visant à lutter contre la fraude sociale en corrélant la situation urbanistique effective à la situation population sur l'ensemble du périmètre de la commune de Schaerbeek ;

Considérant l'élaboration des programmes des Contrats de Quartier Durables Pogge, Stephenson et le Contrat de Rénovation Urbaine Place de la Reine;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 7 janvier 2020;

DECIDE

D'approuver la convention entre la Commune et la zone de police 5344 relative à une subvention spécifique visant à soutenir la lutte contre la "fraude sociale" sur le territoire de la commune de Schaerbeek.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 38 stem(men) tegen 6 en 0 onthouding(en).

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 augustus 1992 op het politieambt;

Gelet op de wet van 14 november 1983, betreffende de controle op de toekenning en op de aanwending van sommige toelagen;

Gelet op de gemeentelijk reglementen van 27 maart 2019 betreffende de toekenning, de aanwending en de controle van gemeentelijke subsidies;

Gelet op het besluit van de Gemeenteraad van 18 december 2019 betreffende de inschrijving in de begroting 2020 van het artikel "Bijdragen in de werkingskosten gedragen door overheidsinstellingen - Bijzondere dotatie aan de politiezone voor de strijd tegen sociale fraude";

Overwegende dat het actieplan van de zonaal veiligheidsplan de strijd tegen de sociale fraude betreft en in eerste instantie op de strijd tegen de fictieve domiciliëring en slaap kooplieden gericht is;

Overwegend dat de gemeente het ILHO-project (Investigation Logement - Huisvesting Onderzoek) heeft opgezet om sociale fraude te bestrijden door de effectieve stedenbouwkundige situatie te correleren met de bevolkingssituatie in de hele gemeente Schaarbeek;

Overwegende de uitwerking van de Duurzame Wijkcontracten Pogge, Stephenson en het stadsvernieuwingscontract Koninginneplein ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen op datum van 7 januari 2020;

BESLIST

De overeenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en de politiezone 5344 betreffende een specifieke subsidie ter ondersteuning van de bestrijding van "sociale fraude" op het grondgebied van de gemeente Schaarbeek, goed te keuren

INFRASTRUCTURES -- INFRASTRUCTUUR

Equipement -- Uitrusting

Ordre du jour n°15 -- Agenda nr 15

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée - Semaine 52/19 - Pour information

22.01.2020

**Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten -
Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 52/19 - Ter
informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 - relative aux marchés publics

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment son article 5 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 27/12/2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions des marchés ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » ;

Considérant que les dépenses seront financées par emprunts et/ou subsides;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27 décembre 2019 de passer des marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée, ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » selon la liste suivante :

BC	Article budgétaire	Type financement	Service concerné	Objet	Montant TVAC	Adjudicataire
3516	766/744-98/642	Emprunt	EEP	Matériel de construction	997,55	Cipac
3523	875/744-51/642	Emprunt	EEP	Bâches coulissantes	2462,35	Schreiber
3550	767/741-98/822	Emprunt	BIB NL	Meubles pour bibliothèque	25028,63	Schulz Benelux
3627	767/741-98/822	Emprunt	BIB NL	Aménagement bibliothèque	20860,4	Jan Laute (Dear Pigs)
3633	767/741-98/822	Emprunt	BIB NL	Signalisation bibliothèque	20981,4	Josworld
2316	762/724-60/622	Emprunt	Maison des Arts	Installation éclairage	9609,84	Audio Side
3756	139/742-53/113	Emprunt	Maîtrise processus	Acquisition logiciel de registre	24451,68	ELEA Conseil & Formation
3758	139/742-53/113	Emprunt	Maîtrise processus	Achat de 2 licences FME	5808	1Spatial
3759	139/742-53/113	Emprunt	Maîtrise processus	Service d'accompagnement pour Elyx	9861,5	1Spatial
3762	764/744-51/841	Emprunt	Sports	Tables + Chaises	2999,95	Vandamme Marcel
3767	137/744-51/620	Emprunt	Entretien	Commande de cuisine	5800	TOTO Group
3527	722/743-51/823	Subsides	Ned Onderwijs	Rachat de vélos loués	7866,95	Cyclo Europe

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet inzake overheidsopdrachten van 17 juin 2016 - in het bijzonder artikel 92 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren - in het bijzonder artikelen 6, 7 en 124 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten - in het bijzonder artikel 5 ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de beslissing van 27/12/2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdrachten met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen / diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en/of toelagen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 december 2019 om overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur , met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen en / of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" te plaatsen , volgens de volgende lijst :

BB	Begrotingsartikel	Soort financiering	Betrokken dienst	Voorwerp van de uitgave	Bedrag BTWI	Opdrachtnemer
3516	766/744-98/642	Leningen	EEP	bouwmateriaal	997,55	Cipac
3523	875/744-51/642	Leningen	EEP	schuifzeilen	2462,35	Schreiber
3550	767/741-98/822	Leningen	BIB NL	Bibliotheek meubles	25028,63	Schulz Benelux
3627	767/741-98/822	Leningen	BIB NL	Interieurinrichting van bibliotheek	20860,4	Jan Laute (Dear Pigs)
3633	767/741-98/822	Leningen	BIB NL	Signalisatie voor bibliotheek	20981,4	Josworld
2316	762/724-60/622	Leningen	Maison des Arts	verlichtingsinstallatie	9609,84	Audio Side
3756	139/742-53/113	Leningen	Maîtrise processus	Aankoop van registersoftware	24451,68	ELEA Conseil & Formation
3758	139/742-53/113	Leningen	Maîtrise processus	Aankoop van 2 FME-licenties	5808	1Spatial
3759	139/742-53/113	Leningen	Maîtrise processus	Ondersteuning voor Elyx	9861,5	1Spatial
3762	764/744-51/841	Leningen	Sports	Tafels + Stoelen	2999,95	Vandamme Marcel
3767	137/744-51/620	Leningen	Onderhoud	Bestelling van keuken	5800	TOTO Group
3527	722/743-51/823	Subsides	Ned Onderwijs	Terugkoop van gehuurde fietsen	7866,95	Cyclo Europe

Ordre du jour n°16 --- Agenda nr 16

Informatique - Acquisition de fournitures et services informatiques auprès des adjudicataires de la centrale du Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB) et de la centrale d'achat du GIAL pour l'année 2020 - Budget extraordinaire - Pour information

Informatica - Aankoop van informaticaleveringen en -diensten bij de aannemers van de opdrachtcentrale van het Centrum voor Informatica voor het Brussels Gewest (CIBG) en van de aankoopcentrale van GIAL voor het jaar 2020 - Buitengewone begroting - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234, 234bis et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 47 – relative aux marchés publics complétée par ses arrêtés royaux d'exécution : l'AR du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, l'AR du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et par la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et de concessions;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la convention de mandat n°CM1015 conclue le 23 juin 2010 avec le CIRB relative à des marchés conjoints ;

Vu l'adhésion à la centrale de marchés du CIRB le 6 juillet 2015 ;

Vu la convention "centrale d'achat, centrale de marchés" entre la Commune et l'asbl Gial pour l'ouverture des services "centrale d'achat" renouvelée le 13 septembre 2017 ;

22.01.2020

Vu la décision de principe du 14 janvier 2020 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant les diverses commandes informatiques pour l'année 2020 auprès des différents adjudicataires de la centrale de marchés du CIRB et de la centrale d'achat du GIAL auxquelles la commune a adhéré dans les limites des enveloppes budgétaires prévues ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2020 et sous réserve d'approbation du budget par l'autorité de tutelle ;

Considérant que les dépenses seront financées par emprunts ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision de principe du Collège des Bourgmestre et Echevins du 14 janvier 2020 approuvant les diverses commandes informatiques pour l'année 2020 auprès des différents adjudicataires de la centrale de marchés du CIRB et de la centrale d'achat du GIAL auxquelles la commune a adhéré.
2. Les dépenses - pour un montant maximal de 1 633 500€ TVAC, tel qu'inscrit au budget extraordinaire de 2020 et éventuellement modifié par les différentes modifications budgétaires de 2020 - seront imputées à l'article 139/742-53/ - /351 du budget extraordinaire 2020 et financées par emprunts, et ce, sous réserve d'approbation du budget par l'autorité de tutelle.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juin 2016 – in het bijzonder artikel 47 - inzake overheidsopdrachten aangevuld met de uitvoeringsbesluiten: het KB van 18 april 2017 plaatsing overheidsopdrachten, het KB tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken van 14 januari 2013 en met de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en van concessies; Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest;

Gelet op de mandaatovereenkomst van 23 juni 2010 met het CIBG voor gezamenlijk lastenboek;

Gelet op de toetreding tot de aankoopcentrale van het CIBG op 6 juli 2015;

Gelet op de overeenkomst "aankoopcentrale, opdrachtcentrale" tussen de gemeenten en de VZW Gial voor de openen van diensten "aankoopcentrale" vernieuwd op 13 september 2017;

Gelet op de beginselbeslissing van 14 januari 2020 van het College van Burgemeester en Schepenen om de diverse informaticabestellingen voor het jaar 2020 te plaatsen bij diverse aannemers van de opdrachtcentrale van het CIBG en van de aankoopcentrale van GIAL waarbij de gemeente is aangesloten binnen het kader van de voorziene begrotingsmiddelen ;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2020 en onder voorbehoud van goedkeuring van de begroting door de voogdijautoriteit;

Overwegende dat de uitgaven zullen gefinancierd worden door leningen ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beginselbeslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 14 januari 2020 om verschillende bestellingen voor het jaar 2020 te plaatsen bij diverse aannemers van de opdrachtcentrale van het CIBG en van de aankoopcentrale van GIAL waarbij de gemeente is aangesloten goed te keuren.
2. De uitgaven - van maximaal 1 633 500€ BTWI zoals opgenomen in de begroting en eventueel gewijzigd bij de verschillende begrotingswijzigingen van 2020 - zullen geboekt worden op artikel 139/742-53/ - /351 van de buitengewone begroting 2020 en gefinancierd worden door leningen en onder voorbehoud van goedkeuring van de begroting door de voogdijautoriteit.

Ordre du jour n°17 -- Agenda nr 17

Achat d'1 Smartphone et accessoires pour un agent du service Bâtiment auprès d'AS Mobility - Pour information

22.01.2020

Aankoop van 1 smartphone en toebehoren voor de agent van de dienst Gebouwen bij AS Mobility - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 234 et 236 de la Nouvelle loi communale;
Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 et 47§2 - relative aux marchés publics
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment en son article 5 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 17 décembre 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant l'achat d'1 Smartphone et accessoires pour un agent du service Bâtiment auprès d'AS Mobility;
Considérant que la dépense sera financée par emprunt;
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du 17 décembre 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant l'achat d'1 Smartphone et accessoires pour un agent du service Bâtiment auprès d' AS Mobility.
2. La dépense s'élevant à 248,63€ TVA comprise sera imputée à l'article 104/744-51/ 614 du budget extraordinaire 2019 et financée par emprunt.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet overheidsopdrachten van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 92 en 47§2 ;
Gelet op het Koninklijk Besluit plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 18 april 2017 - in het bijzonder artikelen 6, 7 en 124 ;
Gelet op het Koninklijk Besluit tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten van 14 januari 2013 - in het bijzonder artikel 5;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;
Gelet op de beslissing van 17 december 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen tot goedkeuring van de aankoop van 1 smartphone en toebehoren voor de agent van de dienst Gebouwen bij AS Mobility ;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door lening;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van 17 december 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen tot goedkeuring van de aankoop 1 smartphone en toebehoren voor de agent van de dienst Gebouwen bij AS Mobility ;
2. De uitgave van 248,63€ BTWI zal geboekt worden op artikel 104/744-51/ 614 van de buitengewone begroting 2019 en gefinancierd worden door lening.

22.01.2020

Ordre du jour n°18 -- Agenda nr 18

Achat de 33 Gsm et 18 Smartphones et accessoires pour les agents du service Programme de Prévention Urbaine auprès d'AS Mobility - Pour information

Aankoop van 33 Gsm en 18 smartphones en toebehoren voor de agenten van de dienst Stedelijk Preventie Programma bij AS Mobility - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 234 et 236 de la Nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 et 47§2 - relative aux marchés publics

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment en son article 5 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 17 décembre 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant l'achat de 33 Gsm et 18 Smartphones et accessoires pour les agents du service Programme de Prévention Urbaine auprès d'AS Mobility;

Considérant que la dépense sera financée par emprunt;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du 17 décembre 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant l'achat de 33 Gsm et 18 Smartphones et accessoires pour les agents du service Programme de Prévention Urbaine auprès d' AS Mobility.
2. La dépense s'élevant à 6 485,18€ TVA comprise sera imputée à l'article 300/744-51/- /310 du budget extraordinaire 2019 et financée par emprunt.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 234 en 236 van de Nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet betreffende de overheidsopdrachten van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 92 en 47§2 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 18 april 2017 - in het bijzonder artikelen 6, 7 en 124 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten van 14 januari 2013 - in het bijzonder artikel 5;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

Gelet op de beslissing van 17 december 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen tot goedkeuring van de aankoop van 33 Gsm en 18 smartphones en toebehoren voor de agenten van de dienst Stedelijk Preventie Programma bij AS Mobility ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door lening;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van 17 december 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen tot goedkeuring van de aankoop van 33 Gsm en 18 smartphones en toebehoren voor de agenten van de dienst Stedelijk Preventie Programma bij AS Mobility;
2. De uitgave van 6 485,18€ BTWI zal geboekt worden op artikel 300/744-51/- /310 van de buitengewone begroting 2019 en gefinancierd worden door lening.

Ordre du jour n°19 --- Agenda nr 19

Achat de deux chevaux et reprise du cheval Domino - Procédure de passation et fixation des conditions du marché public de faible montant - Pour information

Aankoop van twee paarden en terugname van het paard Domino - Plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de overheidsopdracht van beperkte waarde - Ter informatie

Mme Lorenzino : C'est 3.250 pour l'un et 2.852 pour l'autre. Et il y en a un qui est repris, de mémoire, à 1.600 euros. Donc, qui vient en déduction de la dépense. Et pour votre information, ils arrivent demain.

Mme la Bourgmestre ff : Je ne voulais pas vendre la mèche, Madame l'échevine, si vous ne le disiez pas. Et donc, si vous voulez les accueillir, pas tous à la fois, sinon ils vont être traumatisés.

Mme Lorenzino : Ils ne commenceront pas à travailler le premier jour. Et ils commenceront à travailler petit à petit, pour s'acclimater.

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234, 234bis et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu les articles rendus applicables de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 17 décembre 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions du marché public de faible montant conclu par facture acceptée ayant pour objet l'achat de deux chevaux et reprise du cheval Domino ;

Considérant que les dépenses seront financées par emprunts ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet en modification budgétaire extraordinaire n°5 de 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 17 décembre 2019 de passer un marché public de faible montant conclu par facture acceptée, ayant pour objet l'achat de deux chevaux et la reprise du cheval Domino.
2. La dépense de 6.102€ TVAC sera imputée à l'article 875/746-51/- /642 de la modification budgétaire extraordinaire n°5 de 2019 sous réserve de l'approbation par l'autorité de tutelle et sera financée par emprunts.

22.01.2020

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet aangaande de overheidsopdrachten van 17 juni 2016 ;
Gelet op het Koninklijk Besluit betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 18 april 2017;
Gelet op de desbetreffende artikelen van het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten, bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;
Gelet op de beslissing van 17 december 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de overheidsopdracht van beperkte waarde met als voorwerp de aankoop van twee paarden en de terugname van het paard Domino ;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begrotingswijziging nr. 5 van 2019;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 17 december 2019 om een overheidsopdracht van beperkte waarde met als voorwerp de aankoop van twee paarden en de terugname van het paard Domino.
2. De uitgave van 6.102€ BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 875/746-51/ - /642 van de buitengewone begrotingswijziging nr. 5 van 2019 onder voorbehoud van goedkeuring door de voogdijautoriteit en gefinancierd worden door leningen.

Ordre du jour n°20 --- Agenda nr 20

Marché de fournitures pour l'achat de protection solaire : stores, tentures, rideaux et films pour une durée d'un an reconductible tacitement au maximum 3 fois - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Pour information

Overheidsopdracht voor leveringen voor de aankoop van zonnebescherming : jaloezieën, gordijnen en films voor een periode van één jaar, maximum 3 keer stilzwijgend verlengbaar - Keuze van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234, 234bis et 236 de la Nouvelle loi communale ;
Vu la décision du 17 décembre 2018 du Conseil communal déléguant au collège des Bourgmestre et Echevins le pouvoir de choisir la procédure de passation des marchés publics et des contrats de concession et d'en fixer les conditions, pour les dépenses relevant du budget ordinaire et pour les marchés fondés sur un accord-cadre conclu;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 17 décembre 2019 du Collège des Bourgmestres et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions d'un marché de fournitures ayant pour objet l'achat de protection solaire : stores, tentures, rideaux et films pour une durée d'un an reconductible tacitement au maximum 3 fois tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2019/076;

Considérant que la dépense sera financée par emprunts, subsides ou autres financements;

Sur proposition du Collège du 17 décembre 2019 des Bourgmestres et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION

1. La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 17 décembre 2019 de passer un marché par procédure négociée sans publication préalable, ayant pour objet l'achat de protection solaire : stores, tentures, rideaux et films pour une durée d'un an reconductible tacitement au maximum 3 fois tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2019/076.
2. La dépense, estimée à 140.000€ TVA comprise, sera imputée aux articles 104/125-02/ - /620 et ***/125-02/620 et aux éventuels autres articles du service ordinaire et extraordinaire aux codes fonctionnels et économiques adéquats et exécutoires au cours de la validité du marché conclu et seront financée par emprunts et par subsides ou autres financements.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het raadsbesluit van 17 december 2018 waarbij aan het College van Burgemeester en Schepenen de bevoegdheid wordt overgedragen om de plaatsingsprocedure van de overheidsopdrachten en van de concessieovereenkomsten te kiezen en de voorwaarden ervan vast te stellen, voor de uitgaven die vallen onder de gewone begroting en voor de opdrachten op grond van een gesloten raamovereenkomst;

Gelet op de wet aangaande de overheidsopdrachten van 17 juni 2016 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 18 april 2017;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten, bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

Gelet op de beslissing van 17 december 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht voor leveringen met als voorwerp de aankoop van zonnebescherming : jaloezieën, gordijnen en films voor een periode van één jaar, maximum 3 keer stilzwijgend verlengbaar zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2019/076;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en toelagen of andere financieringen;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 17 december 2019;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 17 december 2019 om een opdracht voor leveringen te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, met als voorwerp de aankoop van zonnebescherming: jaloezieën, gordijnen en films voor een periode van één jaar, maximum 3 keer stilzwijgend verlengbaar zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2019/076.
2. De uitgave, geschat op 140.000€ BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikels 104/125-02/ - /620, ***/125-02/620 en andere artikels van de gewone en buitengewone begroting met de adequate functionele en economische codes die eventueel zullen worden ingeschreven tijdens de looptijd van het contract en gefinancierd zullen worden door leningen en toelagen of andere financieringen.

Ordre du jour n°21 -- Agenda nr 21

Marché public de fournitures pour l'achat de gros outillage - Augmentation de la dépense - Pour information

Overheidsopdracht voor leveringen voor de aankoop van groot gereedschap - Meeruitgaven - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234, 234bis et 236 de la Nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du Collège du 15 octobre 2019 de passer le marché public de fournitures, estimé à 92.750€ TTC, et ayant pour objet l'achat de gros outillage par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42, § 1, 1° a loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics aux conditions du cahier des charges SCHA/EQUIP/2019/037.

Vu la décision du Collège du 27 décembre 2019 de désigner les soumissionnaires Distrivan, Groep Generalfrein-Stappers, Cipac, Degeco, Toyota comme adjudicataires du dit marché public.

Vu la prise pour information du conseil communal du 23 octobre 2019 ;

Considérant l'augmentation de la dépense jusqu'à un montant de 92.750€ TVAC, soit une augmentation de 2.750€ TVAC par rapport à l'estimation du marché;

Considérant que les crédits permettant cette dépense sont inscrits aux articles budgétaires 137/744-51/-/620, 421/744-51/-/650, 136/744-51/-/640, 764/744-51/-/841, 137/744-51/-/620, 700/741-51/920 et autres articles du budget extraordinaire ;

Considérant que la dépense sera financée par le mode de financement arrêté au budget extraordinaire 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION

1. La décision du Collège du 7 janvier 2020 de modifier le rapport d'attribution et l'augmentation de la dépense du marché public pour l'achat de gros outillage passé par procédure négociée sans publication préalable s'élevant à 95.500€ TVAC au lieu de 92.750€ TVAC soit une augmentation de 2.750€ TVAC.
2. La dépense, estimée à 95.500€ TVAC sera imputée aux différents articles 764/744-51/ - /841; 137/744-51/- /620; 421/744-51/- /650; 136/744-51/- /640 et autres articles du budget extraordinaire de 2019 et sera financée par le mode de financement arrêté par le budget 2019.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

22.01.2020

Gelet op de beslissing van het College van 15 oktober 2019 om een overheidsopdracht voor leveringen, geschat op 92.750€ BTWI, met als voorwerp de aankoop van groot gereedschap, te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, overeenkomstig artikel 42, § 1, 1° a van de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten overeenkomstig de voorwaarden van het bestek SCHA/EQUIP/2019/037.

Gezien het besluit van het College van 27 december 2019 om de bidders Distrivan, Groep Generalfrein-Stappers, Cipac, Degeco, Toyota aan te wijzen als aannemers van de genoemde openbare overheidsopdracht. Gezien het besluit van de gemeenteraad van 23 oktober 2019 ;

Gezien de toename van de uitgaven tot een bedrag van 92.750€ BTWI, ofwel een verhoging van 2.750€ TVAC vergeleken met de marktraming ;

Gezien de toename dat de kredieten voor deze uitgaven in de begrotingsartikelen 137/744-51/-/620, 421/744-51/-/650, 136/744-51/-/640, 764/744-51/-/841, 137/744-51/-/620, 700/741-51/920 et andere begrotingsartikelen zijn opgenomen ;

Gezien de toename dat de uitgave van de buitengewone begroting van 2019 en zal worden gefinancierd met de in het budget van 2019 vastgestelde financieringswijze.

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van 7 januari 2020 of de wijzigingen van het gunningverslag en de verhoging van de overheidsopdracht voor de aankoop van groot gereedschap bij vereenvoudigde onderhandelingsprocedure overschrijden zijnde 95.500€ TVAC in plaats van 92.750€ TVAC ofwel een verhoging van 2.750€ TVAC.
2. De uitgave geschatte aan 95.500€ BTWI , zal worden aangerekend op de artikels 764/744-51/ - /841; 137/744-51/ - /620; 421/744-51/ - /650; 136/744-51/ - /640 en andere artikels van 2019 en zal worden gefinancierd met de in het budget van 2019 vastgestelde financieringswijze.

Ordre du jour n°22 --- Agenda nr 22

Marché public de fournitures ayant pour objet l'achat de matériel horticole - Augmentation de la dépense - Pour information

Overheidsopdracht voor aankoop van tuinbouw materiaal - Meeruitgaven - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234, 234bis et 236 de la Nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du Collège du 12 novembre 2019 de passer le marché public de fournitures, estimé à 90.650€ TTC, et ayant pour objet l'achat de matériel horticole par procédure négociée sans publication

préalable conformément à l'article 42, § 1, 1° a loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics aux conditions du cahier des charges SCHA/EQUIP/2019/056.

Vu la prise pour information du conseil communal du 27 novembre 2019 ;

Vu la décision du Collège du 27 décembre 2019 de désigner les soumissionnaires AMR-Greentech SPRL, ETS Acar et Fils SA, Lecot SA/NV, Sebastien Dubois SPRL, Vanhie BV comme adjudicataires du dit marché public.

Considérant l'augmentation de la dépense jusqu'à un montant de 89.541,68€ TVAC, soit une augmentation de 18.191,18€ par rapport à l'estimation du marché;

Considérant que les crédits permettant cette dépense sont inscrits aux articles budgétaires 766/744-51/-/642, 764/744-51/-/841, 421/744-51/-/650, 875/744-51/-/642 et autres articles du budget extraordinaire et ordinaire ;
Considérant que la dépense sera financée par le mode de financement arrêté au budget extraordinaire 2019 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION

1. La décision du Collège du 7 janvier 2020 d'augmenter la dépense du marché public pour l'achat de gros outillage passé par procédure négociée sans publication préalable s'élevant à 89.541,68€ TVAC au lieu de 71.350,50€ TVAC soit une augmentation de 18.191,18€ TVAC.
2. La dépense, estimée à 89.541,68€ TVAC sera imputée aux différents articles 766/744-51/-/642, 764/744-51/-/841, 421/744-51/-/650, 875/744-51/-/642 et autres articles du budget extraordinaire de 2019 et sera financée par le mode de financement arrêté par le budget 2019.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

Gelet op de beslissing van het College van 12 november 2019 om een overheidsopdracht voor leveringen, geschat op 90.650€ BTWI, met als voorwerp de aankoop van tuinbouw materiaal, te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking overeenkomstig artikel 42, § 1, 1° a van de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten overeenkomstig de voorwaarden van het bestek SCHA/EQUIP/2019/056.

Gezien het besluit van de gemeenteraad van 27 november 2019 ;

Gezien het besluit van het College van 27 december 2019 om de bidders AMR-Greentech SPRL, ETS Acar et Fils SA, Lecot SA/NV, Sebastien Dubois SPRL, Vanhie BV aan te wijzen als aannemers van de genoemde openbare overheidsopdracht.

Gezien de toename van de uitgaven tot een bedrag van 89.541,68€ BTWI, ofwel een verhoging van 18.191,18€ vergeleken met de marktraming ;

Gezien de toename dat de kredieten voor deze uitgaven in de begrotingsartikelen 766/744-51/-/642, 764/744-51/-/841, 421/744-51/-/650, 875/744-51/-/642 et andere begrotingsartikelen zijn opgenomen ;

Gezien de toename dat de uitgave van de buitengewone begroting van 2019 en zal worden gefinancierd met de in het budget van 2019 vastgestelde financieringswijze.

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van 7 januari 2020 om de uitgaven van de overheidsopdracht voor de aankoop tuinbouw materiaal bij vereenvoudigde onderhandelingsprocedure overschrijden zijnde 89.541,68€ BTWI in plaats van 71.350,50€ BTWI ofwel een verhoging van 18.191,18€ BTWI te verhogen.
2. De uitgave geschatte aan 89.541,68€ BTWI, zal worden aangerekend op de artikels 766/744-51/-/642, 764/744-51/-/841, 421/744-51/-/650, 875/744-51/-/642 en andere artikels van 2019 en zal worden gefinancierd met de in het budget van 2019 vastgestelde financieringswijze.

Ordre du jour n°23 -- Agenda nr 23

Marché public de fourniture ayant pour objet l'acquisition de matériel de fête - Marché public de faible montant passé par une facture acceptée - Mode de passation et conditions du marché - Pour information

22.01.2020

Overheidsopdracht van levering met als voorwerp aankoop van feestmateriaal - Overheidsopdracht van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234, 234bis et 236 de la nouvelle loi communale;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu les articles rendus applicables de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 17/12/2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet l'acquisition de matériel de fête ;
Considérant que la dépense sera financée par emprunts ;
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 17 décembre 2019 de passer un marché public de faible montant conclu par facture acceptée, ayant pour objet l'acquisition de matériel de fête.
2. La dépense, estimée à 13.934,96€ TVA comprise, sera imputée à l'article 104/744 51/614 (245€) et à l'article 763/744-51/810 (13.689,96€) de 2019 et sera financée par emprunts.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet betreffende de overheidsopdrachten van 17 juni 2016 ;
Gelet op het Koninklijk Besluit betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 18 april 2017;
Gelet op de desbetreffende artikelen van het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten, bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;
Gelet op de beslissing van 17/12/2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp de aankoop van feestmateriaal;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen ;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 17 december 2019 tot plaatsing van een overheidsopdracht van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur, met als voorwerp de aankoop van feestmateriaal.

2. De uitgave, geschat op 13.934,96€ BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 104/744 51/614 (245€) en op artikel 763/744-51/810 (13.689,96€) van de buitengewone begroting 2019 en zal gefinancierd worden door leningen.

Ordre du jour n°24 -- Agenda nr 24

Marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition de matériel de nettoyage - Marché public de faible montant passé par une facture acceptée - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information

Overheidsopdracht voor leveringen met als voorwerp de aankoop van schoonmaakmateriaal - Overheidsopdracht van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale;
Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 - relative aux marchés publics
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment son article 5 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 17/12/2019 du Collège des Bourgmestres et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions du marché ayant pour objet "l'Acquisition de matériel de nettoyage" ;
Considérant que la dépense sera financée par emprunts ;
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 17 décembre 2019 de passer le marché public de faible montant conclu par facture acceptée, ayant pour objet "l'Acquisition de matériel de nettoyage".
2. La dépense, estimée à 5.082,00€ TVA comprise, sera imputée aux articles 700/741-51/-/920 (980,10€) et 764/744-51/-/841 (4 101,90 €) de 2019 et sera financée par emprunts.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet inzake overheidsopdrachten van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 92 ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren - in het bijzonder artikelen 6, 7 en 124 ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten - in het bijzonder artikel 5 ;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;
Gelet op de beslissing van 17/12/2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp de "Aankoop van schoonmaakmateriaal" ;

22.01.2020

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen ;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;
NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 17 december 2019 tot plaatsing van een overheidsopdracht van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur, met als voorwerp de "Aankoop van schoonmaakmateriaal".
2. De uitgave, geschat op 5082,00€ BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikels 700/741-51/-/920 (980,10€) en 764/744-51/-/841 (4 101,90 €) van de buitengewone begroting 2019 en zal gefinancierd worden door leningen.

Ordre du jour n°25 -- Agenda nr 25

Marché public de services visant la conclusion d'un accord-cadre pour la maintenance des progiciels ATAL II et E-Atal - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Approbation

Overheidsopdracht voor diensten met het oog op het afsluiten van een raamovereenkomst voor het onderhoud van de software programma's ATAL II en E-Atal - Keuze van de plaatsingsprocedure en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins du 14 janvier 2020 ;

DECIDE :

1. De passer le marché public de services visant la conclusion d'un accord-cadre pour la maintenance des progiciels ATAL II et E-Atal par procédure ouverte conformément à l'article 36 de la loi du 17 juin 2016 et selon les conditions du cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2020/001.
2. D'imputer, sous réserve d'approbation des budgets 2020, 2021, 2022 et 2023, les dépenses extraordinaires du marché dont le montant est estimé sur sa durée de 4 ans à 300.000 € HTVA soit 363.000 € TVAC à l'article 139/742-53/113 et d'imputer les dépenses ordinaires issues du marché et dont le montant est estimé sur sa durée de 4 ans à 139.000 € HTVA soit 168.190 € aux articles 139/123-13/351 et 104/123-17/113.

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 17 juni 2016 inzake overheidsopdrachten;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

22.01.2020

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 14 januari 2020;

BESLUIT :

1. De overheidsopdracht voor diensten met het oog op het afsluiten van een raamovereenkomst voor het onderhoud van de software programma's ATAL II en E-Atal te plaatsen mits een openbare procedure conform artikel 36 van de Wet van 17 juni 2016 en volgens de voorwaarden vastgelegd in het bestek SCHA/EQUIP/2020/001.
2. Onder voorbehoud van goedkeuring van de begrotingen voor 2020 2021 2022 2023 de buitengewone uitgaven , voor de aan de opdracht gelinkte prestaties waarvan de geraamde waarde over de periode van 4 jaar 300.000 € zbtw of 363.000 € btwi bedraagt te boeken op artikel 139 742 53 113 en de gewone uitgaven voor de aan de opdracht gelinkte prestaties waarvan de geraamde waarde over de periode van 4 jaar 139.000 € zbtw of 168.190 € btwi bedraagt te boeken op artikelen 139 123 13 351 en 104/123-17/113.

Bâtiment --- Gebouwen

Ordre du jour n°26 --- Agenda nr 26

Site Cambier - Construction d'une nouvelle école et de locaux pour une unité de scouts et guides - Augmentation de la dépense - Pour information

Site Cambier - Bouw van een nieuwe school en van lokalen voor een scouts- en gidseneenheid - Verhoging van de uitgave - Ter informatie

M. Degrez : C'est un corollaire évidemment de ce point-là. Il y a un loyer qui va être demandé à l'unité scout ?

M. Nimal : Ce qui a été décidé, c'est qu'ils paient forcément l'ensemble de leur consommation. Mais pour le reste, il n'y a pas de loyer, mais on en tient compte dans le cadre de l'attribution des subventions ultérieures, en disant qu'ils ont cela en avantage en nature. Mais sauf erreur, cette convention est passée au Conseil communal. On est bien d'accord.

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale, tels qu'ils ont été modifiés pour être en règle avec la nouvelle loi sur les marchés publics du 30 juin 2017;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel que modifié à ce jour, et en particulier son article 38;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 -en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Vu la décision du conseil communal du 29 juin 2016 d'approuver le mode de passation et les conditions du marché pour la construction d'une nouvelle école et de locaux pour une unité de scouts et guides sur le site Cambier, sis avenue Ernest Cambier 2: adjudication ouverte (estimée à 2.135.000€ TVAC);

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 28 décembre 2016 de désigner l'adjudicataire ayant remis l'offre régulière la plus intéressante financièrement ;

22.01.2020

Vu la prise pour information du conseil communal du 13 septembre 2017 d'augmentation de la dépense jusqu'à un montant de 2.417.184,25€ TVAC;

Considérant que les travaux sont en cours d'exécution;

Considérant que des travaux complémentaires importants ont été rajoutés en cours de chantier, notamment: l'installation de systèmes coupes-feux pour se conformer aux exigences SIAMU; l'installation de citernes; l'installation de luminaires qui auraient dû être à l'origine placés par les services communaux, etc.;

Considérant que le coût de ces décomptes est supérieur à 15 % du montant de la commande mais qu'ils ne constituent pas une modification substantielle par rapport à l'objet initial du marché;

Considérant que des décomptes sont venus se rajouter à ce total, notamment un décompte relatif à l'harmonisation du matériel sanitaire placé dans l'école; un autre relatif à l'adaptation du système de vidéophonie et de contrôle d'accès à des fins de sécurité; et un autre relatif à l'installation d'un système de détection d'intrusion, etc.;

Considérant que le montant total de ces décomptes s'élève maintenant à 467.512,35 € TVAC;

Considérant que ces décomptes sont financés par l'emprunt;

Considérant que d'ultimes décomptes sont probables afin de finaliser ce chantier;

Considérant que l'estimation du coût final de ce chantier s'élève à 3.300.000€ TVAC (compte tenu des décomptes susmentionnés et de la révision des prix);

Considérant que des Modifications Budgétaires ont été effectuées afin de faire face à cette augmentation de la dépense.

PREND POUR INFORMATION

L'augmentation de la dépense susmentionnée.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet, zoals ze werden gewijzigd om in overeenstemming te zijn met de nieuwe wet op de overheidsopdrachten van 30 juni 2017;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd, en in het bijzonder artikel 38;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende organisatie van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - in het bijzonder het artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het raadsbesluit van 29 juni 2016 houdende goedkeuring van de gunningswijze en de voorwaarden van de opdracht betreffende de bouw van een nieuwe school en van lokalen voor een scouts- en gidseneenheid op de site Cambier, Ernest Cambierlaan 2 : open aanbesteding (geraamd op 2.135.000 €, BTW inbegrepen);

Gelet op het collegebesluit van 28 december 2016 tot aanduiding van de opdrachtnemer die de economisch voordeligste, regelmatige offerte indiende;

Gelet op het raadsbesluit van 13 september 2017, nemende ter informatie de verhoging van de uitgave tot een bedrag van 2.417.184,25 €, BTW inbegrepen;

Overwegende dat de werken in uitvoering zijn;

Overwegende dat tijdens de werf belangrijke aanvullende werken werden toegevoegd, met name : de installatie van brandwerende systemen, om te beantwoorden aan de vereisten van de DBDMH; de installatie van tanks; de installatie van verlichtingstoestellen die oorspronkelijk door de gemeentediensten zouden worden geplaatst, enz.

Overwegende dat de kostprijs van deze verrekeningen hoger ligt dan 15% van het bedrag van de bestelling maar het niet gaat om een substantiële wijziging ten opzichte van het voorwerp van de initiële opdracht;

22.01.2020

Overwegende dat aan dit totaal nog verrekeningen werden toegevoegd, met name een verrekening betreffende het harmoniseren van het in de school geplaatste sanitair meubilair; een andere betreffende de aanpassing van het video- en toegangssysteem omwille van veiligheidsredenen; en een andere betreffende de installatie van een inbraakdetectiesysteem, etc.;

Overwegende dat het totale bedrag van deze verrekeningen nu 467.512,35 € BTW incl. bedraagt;

Overwegende dat deze verrekeningen worden gefinancierd met een lening;

Overwegende dat er waarschijnlijk nog een laatste aantal verrekeningen noodzakelijk zullen zijn om deze werf te finaliseren;

Overwegende dat de raming van de uiteindelijke kost van de werf 3.300.000 € BTW inbegrepen beloopt (rekening houdend met de bovenvermelde verrekeningen en de prijsherziening);

Overwegende dat Begrotingswijzigingen werden doorgevoerd om het hoofd te bieden aan deze verhoging van de uitgave.

NEEMT TER INFORMATIE

de bovenvermelde verhoging van de uitgave.

Ordre du jour n°27 -- Agenda nr 27

Divers bâtiments communaux - Travaux de rénovation (accord-cadre) - Augmentation de la dépense - Pour information

Verschillende gemeentegebouwen - Renovatiewerken (raamovereenkomst) - Verhoging van de uitgave - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics - en particulier son article 42, §1er, 1° a -, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 12 juin 2018 de désigner une entreprise d'économie sociale en charge de travaux de rénovation dans divers bâtiments communaux dans une procédure par accord-cadre;

Considérant que cette entreprise a été désignée suite à une mise en concurrence avec d'autres entreprises d'économie sociale;

Considérant que cette entreprise a été désignée pour une période de deux ans et qu'un budget de 100.000€ avait été alloué à cet accord-cadre;

Considérant que l'adjudicataire a réalisé plusieurs projets à la totale satisfaction de l'adjudicateur;

Considérant que d'importants travaux de rénovation non prévus à l'origine sont prévus par le Service Bâtiment dans quatre bâtiments communaux:

- Radium : rénovation totale de 6 appartements.
- Lycée Emile Max (Haecht) : rénovation totale de 10 classes.
- Ecole 1 : rénovation totale de la salle de gymnastique.
- Maison des médiations : rénovation totale de tout le bâtiment.

Considérant qu'il conviendrait d'activer l'entreprise susmentionnée pour exécuter ces travaux;

Considérant que ces travaux sont estimés à 45.000€ TVAC;

22.01.2020

Considérant que cette somme est disponible à l'article 137/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019;
Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 27 décembre 2019:

1. D'approuver l'augmentation de la dépense pour cet accord-cadre, pour un montant de 45.000€ TVAC.
2. D'engager la dépense à l'article 137/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten - in het bijzonder het artikel 42, §1, 1° a - , zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet, teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op het collegebesluit van 12 juni 2018 om via een procedure voor een raamovereenkomst een sociale onderneming aan te duiden en deze te belasten met de renovatiewerken in verschillende gemeentegebouwen ;
Overwegende dat deze onderneming werd aangeduid ten gevolge van een mededingingsprocedure met andere sociale-economiebedrijven;

Overwegende dat deze onderneming werd aangeduid voor een periode van twee jaar en er aan deze raamovereenkomst een budget werd toegekend van 100.000 €;

Overwegende dat de opdrachtnemer meerdere projecten tot volledige tevredenheid van de aanbesteder heeft uitgevoerd;

Overwegende dat belangrijke, oorspronkelijk niet voorziene, renovatiewerken momenteel door de dienst Gebouwen in vier gemeentegebouwen worden voorzien:

- Radium : volledige renovatie van 6 appartementen
- Emile Max Lyceum (Haacht) : volledige renovatie van 10 klaslokalen
- School 1 : volledige renovatie van de turnzaal
- Bemiddelingshuis : totale renovatie van het volledige gebouw

Overwegende dat het aangewezen is deze werken door bovenvermelde onderneming te laten uitvoeren;

Overwegende dat deze werken werden geraamd op 45.000 € BTW inbegrepen;

Overwegende dat deze som beschikbaar is op artikel 137/724-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2019

Gelet op het collegebesluit van 27 december 2019 houdende :

1. goedkeuring van de verhoging van de uitgave voor deze raamovereenkomst, namelijk met een bedrag van 45.000 €, BTW inbegrepen;
2. vastlegging van deze uitgave op artikel 137/724-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2019.

NEEMT TER INFORMATIE

voormeld besluit van het college van burgemeester en schepenen

Ordre du jour n°28 --- Agenda nr 28

Divers bâtiments communaux - Régulation des chaufferies - Remplacement des automates-serveurs - Majoration de la dépense - Pour information

Verschillende gemeentegebouwen - Verwarmingsregeling - Vervanging van de servers-automaten - Verhoging van de uitgave - Ter informatie

22.01.2020

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics - en particulier son article 42, §1er, 1° d) ii) -, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Vu la nécessité de remplacer les automates de régulation équipant divers bâtiments communaux par des modèles de dernière génération;

Vu la délibération au conseil communal du 27 novembre 2019, arrêtant la procédure de passation du marché public et en fixant les conditions selon le cahier spécial des charges Scha/Infra/2019/038;

Considérant que le coût de ces travaux avait été estimé à 150.000 €;

Vu l'offre reçue en date du 12 décembre 2019, pour un montant de 179.949,03 € TVA incluse;

Vu la décision du collège du 27 décembre 2019;

PREND POUR INFORMATION

la majoration de la dépense de +29.949,03 € à imputer au crédit de l'article 137/724-60/-622 du budget extraordinaire 2019 à financer par emprunt

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten - inzonderheid artikel 42, § 1, 1° d) ii), zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Overwegende dat het noodzakelijk is de regelautomaten waarmee verschillende gemeentebouwen zijn uitgerust te vervangen door modellen van de recentste generatie;

Gelet op het raadsbesluit van 27 november 2019 houdende vaststelling van de plaatsingsprocedure en de voorwaarden van de overheidsopdracht, volgens het bestek Scha/Infra/2019/038;

Overwegende dat de kostenraming voor deze werken 150.000 € bedroeg;

Gelet op de op 12 december 2019 ontvangen offerte, voor een bedrag van 179.949,03 €, BTW inbegrepen

Gelet op het collegebesluit van 27 december 2019;

NEEMT TER INFORMATIE

de verhoging van de uitgave +29.949,03 €, aan te rekenen op het krediet van artikel 137/724-60/-622 van de buitengewone begroting over 2019 en te financieren met een lening

Ordre du jour n°29 -- Agenda nr 29

Marché public de services – Sites sportifs Terdelt et Wahis – Mission d'étude en vue de l'élaboration d'un Master plan pour les deux sites – Extension de la mission au site Chazal/Wahis - Pour information

Overheidsopdracht van diensten - Sportinfrastructuren Terdelt en Wahis – Studieopdracht voor de uitwerking van een Masterplan voor beide sites – Uitbreiding van de opdracht met de site Chazal/Wahis - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics - en particulier son article 42, §1er, 1° a -, telle qu'elle a été modifiée à ce jour ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour ;

Vu l'Ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux ;

Vu la décision n°386/620/B/159 du Collège des Bourgmestre et Échevins datant du 18 décembre 2018, par laquelle le Collège a approuvé l'attribution du marché relatif à la mission d'étude en vue de l'élaboration d'un Master plan pour les sites sportifs Terdelt et Wahis, à l'Association momentanée MSA-Sport Interface ;

Vu l'offre de MSA-Sport Interface datant du 19/11/2018 d'un montant de 49.368,00 € TVAC pour le marché initial ;

Vu le cahier des charges, réf. Scha/Infra/2018/041 ;

Vu la décision n°399/620/B/148 du Collège des Bourgmestre et Échevins datant du 19 février 2019, par laquelle le Collège a approuvé la liste des membres composant le Comité de pilotage de cette mission d'étude ;

Vu la décision n°413/620/B/163 du Collège des Bourgmestre et Échevins datant du 14 mai 2019, par laquelle le Collège a pris connaissance de l'État des lieux ainsi que des scénarios à étudier ;

Vu la décision n°435/620/B/101 du Collège des Bourgmestre et Échevins datant du 08/10/2019, par laquelle le Collège a décidé de :

1. prendre acte de la 2ème partie de la mission d'étude relative aux Opportunités –et souligne la qualité de l'étude ;
2. confirmer que le site Terdelt est prioritaire comme site ludico-sportif ;
3. reporter Le choix des options aux débats budgétaires ;
4. prévoir un crédit extraordinaire complémentaire de 10.000 € en MB 2019 pour étendre la mission d'étude au site Chazal/Wahis ;

Vu l'offre de l'Association momentanée MSA-Sport Interface, datant du 17/12/2019, relative à l'extension de sa mission au site "Chazal/Wahis" d'un montant de 9.982,50 € TVAC ;

Considérant que ce montant représente 20,2% du prix du marché initial (49.368,00 € TVAC) ;

Vu les dispositions de l'article 38/1 de l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, notamment, "l'augmentation résultant de la modification ne dépasse pas 50% de la valeur du marché initial" ;

Vu les prescriptions de l'article 38/6 de cet Arrêté, relatives aux modifications de marchés pouvant être considérées comme modifications substantielles ;

Considérant que le crédit de l'article 764/747-60/...-/620 du budget extraordinaire a été augmenté d'un montant supplémentaire de 10.000 € en M.B.5 ;

Considérant que la dépense serait financée par l'emprunt ;

Vu le procès-verbal du Collège des Bourgmestre et Échevins du 27 décembre 2019 dans lequel celui-ci décide de :

1. prendre connaissance du devis de l'Association momentanée MSA-Sport Interface datant du 17/12/2019 en vue de l'extension de sa mission d'étude relative à l'élaboration d'un Master plan pour les sites sportifs Terdelt et Wahis, au site "Chazal/Wahis" ;
2. approuver le devis d'un montant de 8.250 € HTVA, soit 9.982,50 € TVAC, aux conditions du marché initial, consignées dans le cahier des charges, réf. Scha/Infra/2018/041 ;
3. engager la dépense à l'article 764/747-60/...-/620 du budget extraordinaire ;

4. financer la dépense par l'emprunt.

PRENDRE POUR INFORMATION :

La décision susmentionnée du Collège des Bourgmestres et Échevins du 27 décembre 2019.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten - in het bijzonder het artikel 42, §1, 1° a - , zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet, teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op het collegebesluit nr. 386/620/B/159 van 18 december 2018 houdende goedkeuring van de toewijzing, aan de Tijdelijke vereniging MSA-Sport Interface, van de opdracht betreffende de studie en uitwerking van een Masterplan voor de sportterreinen Terdelt en Wahis, ;

Gelet op de offerte van MSA-Sport Interface van 19/11/2018 voor een bedrag van 49.368,00 € BTW inbegrepen, voor de oorspronkelijke opdracht;

Gelet op het bestek met als referentie Scha/Infra/2018/041;

Gelet op het collegebesluit nr. 399/620/B/148 van 19 februari 2019 houdende goedkeuring van de lijst van de leden waaruit het Stuurcomité voor deze studieopdracht zou bestaan;

Gelet op het besluit nr. 413/620/B/163 van 14 mei 2019, waarbij het college kennis nam van de plaatsbeschrijving en de te bestuderen scenario's;

Gelet op het besluit nr. 435/620/B/101 van 08/10/2019, waarbij het college besliste om :

1. akte te nemen van het 2de deel van de studieopdracht betreffende de Opportuniteiten - en het de kwaliteit van de studie onderstreepte;
2. te bevestigen dat de site Terdelt prioritair als site voor sport en ontspanning moet worden gezien ;
3. de keuze van de opties uit te stellen tot de begrotingsbesprekingen
4. een bijkomend buitengewoon budget te voorzien van 10.000 € bij BW 2019 om de studieopdracht uit te breiden met de site Chazal/Wahis;

Gelet op de offerte van de Tijdelijke vereniging MSA-Sport Interface van 17/12/2019 voor de uitbreiding van de opdracht met de site "Chazal/Wahis" voor een bedrag van 9.982,50 E, BTW inbegrepen;

Overwegende dat dit bedrag overeenkomt met 20,2 % van de prijs van de oorspronkelijke opdracht (49.368,00 € BTW inbegrepen);

Gelet op de bepalingen van artikel 38/1 van het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten, namelijk, de prijsverhoging die het gevolg is van de wijziging mag niet hoger zijn dan vijftig procent van de waarde van de oorspronkelijke opdracht;

Gelet op de voorschriften van artikel 38/6 van dit Besluit, betreffende de wijzigingen aan overheidsopdrachten die als substantiële wijzigingen kunnen worden beschouwd;

Overwegende dat het krediet van artikel 764/747-60/-/620 van de buitengewone begroting bij BW 5 met een bijkomend bedrag van 10.000 € werd verhoogd;

Overwegende dat de uitgave zou worden gefinancierd met een lening;

Gelet op het collegebesluit van 27 december 2019, waarbij :

1. kennis werd genomen van de offerte van de Tijdelijke vereniging MSA-Sport Interface van 17/12/2019 voor de uitbreiding, met de site Chazal/Wahis, van de studieopdracht betreffende het uitwerken van een Masterplan voor de sportinfrastructuren Terdelt en Wahis;
2. deze offerte werd goedgekeurd voor een bedrag van 8.250 €, zonder BTW, hetzij 9.982,50 € BTW inbegrepen, aan de voorwaarden van de oorspronkelijke opdracht, zoals vervat in het bestek met ref. Scha/infra/2018/041;
3. deze uitgave wordt vastgelegd op artikel 764/747-60/-/620 van de buitengewone begroting;
4. de uitgave wordt gefinancierd met een lening

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld collegebesluit van 27 december 2019.

Ordre du jour n°30 -- Agenda nr 30

Site Cambier - Construction d'une nouvelle école (école 9) et de locaux pour une unité de scouts et guides - Plan écoles, projet n° 14 - Mission d'études - Honoraires supplémentaires - Pour information

Site Cambier - Bouw van een nieuwe school (school 9) en van lokalen voor een scouts- en gidseneenheid - Scholenplan, project nr. 14 - Studieopdracht - Bijkomende erelonen - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale, tels qu'ils ont été modifiés pour être en règle avec la nouvelle loi sur les marchés publics du 30 juin 2017;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier ses articles 26, §2, 1° d et 26, §2, 3° - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel que modifié à ce jour, et en particulier son article 38;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 -en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Vu le Plan d'extension des capacités scolaires francophones du pouvoir organisateur communal approuvé par le conseil communal du 29 mai 2013, et sa modification approuvée par le conseil communal du 20 novembre 2013;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 23 décembre 2014 de désigner un bureau d'architectes en vue de la conception et du suivi de la construction d'une nouvelle école et de locaux pour une unité de scouts et guides sur le site Cambier, pour un montant de 195.542€ TVAC;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 28 décembre 2016 de désigner un entrepreneur de travaux en vue de l'exécution du projet dont objet ci-dessus, pour un montant de 2.417.184,25€ TVAC;

Considérant que les travaux sont terminés;

Vu les nombreux décomptes approuvés pour ce chantier, d'un montant total de 435.757,03€ HTVA;

Considérant qu'une partie importante de ceux-ci (d'un montant de 293.092,95€ HTVA) sont consécutifs à des demandes de l'administration et ne peuvent nullement être imputables à des manquements du bureau d'architectes;

Considérant que ces décomptes ont constitué une surcharge importante de travail pour ce dernier;

Considérant qu'il conviendrait d'octroyer des honoraires supplémentaires à celui-ci sur base du taux d'honoraires sur lequel il avait remis offre appliqué aux décomptes qui sont la conséquence des demandes de l'administration;

Considérant que le montant de ces honoraires supplémentaires s'élèverait à 34.017,31€ TVAC;

Considérant que cette somme est disponible au budget suite à une demande en MB5 à cet effet;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 27 décembre 2019:

1. d'approuver le paiement d'honoraires supplémentaires au bureau d'architectes pour l'étude et le suivi de l'exécution de décomptes qui sont la conséquence de demandes de l'administration.
2. d'imputer la dépense de 34.017,31€ TVAC à l'article 722/747-60/622 du budget extraordinaire 2019.

PREND POUR INFORMATION

l'augmentation de la dépense.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet, zoals ze werden gewijzigd om in overeenstemming te zijn met de nieuwe wet op de overheidsopdrachten van 30 juni 2017;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid de artikelen 26, §2, 1° d en 26, §2, 3° - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren ;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd, en in het bijzonder artikel 38;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - inzonderheid artikel 27 – tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het capaciteitsuitbreidingsplan van de Franstalige scholen onder de gemeentelijke inrichtende macht, goedgekeurd door de gemeenteraad van 29 mei 2013, en zijn wijziging, goedgekeurd door de gemeenteraad van 20 november 2013;

Gelet op het collegebesluit van 23 december 2014 tot aanduiding van een architectenbureau dat zou worden belast met het ontwerpen en opvolgen van de werken betreffende de bouw van een nieuwe school en lokalen voor een scouts- en gidseneenheid op de site Cambier, voor een bedrag 195.542 €, BTW inbegrepen;

Gelet op het collegebesluit van 28 december 2016 om een aannemer van werken aan te duiden voor de uitvoering van bovenvermeld project, voor een bedrag van 2.417.184,25 € BTW inbegrepen;

Overwegende dat de werken beëindigd zijn;

Gelet op het talrijke aantal verrekeningen die voor deze werf werden goedgekeurd, voor een totaal bedrag van 435.757,03 €, BTW inbegrepen;

Overwegende dat een belangrijk deel hiervan (voor een bedrag van 293.092,95 € ZBTW) door het gemeentebestuur werd aangevraagd en dit bijgevolg niet aan enige nalatigheid vanwege het architectenbureau kan worden toegeschreven;

Overwegende dat deze verrekeningen voor het architectenbureau een belangrijke extra werklust met zich mee hebben gebracht;

Overwegende dat het aangewezen is aan dit bureau bijkomende erelonen toe te kennen op basis van het ereloonpercentage van toepassing op zijn offerte, toe te passen op de verrekeningen die door het bestuur werden aangevraagd;

Overwegende dat het bedrag van deze bijkomende erelonen 34.017,31 € zou bedragen, BTW inbegrepen;

Overwegende dat deze som beschikbaar is op de begroting, ten gevolge van BW5 die hiertoe werd aangevraagd;

Gelet op het collegebesluit van 27 december 2019, houdende :

1. goedkeuring om aan het architectenbureau bijkomende erelonen te betalen voor de studie en de opvolging van de uitvoering van de verrekeningen die door het gemeentebestuur werden aangevraagd
2. aanrekening van deze uitgave van 34.017,31 € BTW inbegrepen op artikel 722/747-60/622 van de buitengewone begroting over 2019

NEEMT TER INFORMATIE

de verhoging van de uitgave.

Ordre du jour n°31 -- Agenda nr 31

Parc Josaphat, Crossing - Construction d'un bâtiment d'équipement d'intérêt collectif à l'emplacement de l'ancienne tribune Nord - Modification du mode de financement des travaux - Pour information

Josafatpark, Crossing - Optrekken van een gebouw met uitrustingen van collectief belang op de plaats van de vroegere noord-tribune - Wijziging van de financieringswijze van de werken - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

22.01.2020

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs, et ses modifications ultérieures;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la région de Bruxelles-Capitale, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu la délibération du Conseil Communal du 20 juin 2018 par laquelle il approuve le principe du marché de travaux visant à la construction d'un bâtiment d'équipement d'intérêt collectif à l'emplacement de l'ancienne tribune Nord du Crossing, le montant estimé de la dépense de 3.500.000€ et le financement des travaux par le Programme Triennal d'Investissement - PTI dotation 2016-2018 - avec un taux plafond estimé à 90% du montant maximum subsidiable sous réserve des crédits encore disponibles dans l'enveloppe de la dotation 2016-2018;

Vu la majoration de 700.000€ de la dépense approuvée en séance du Conseil Communal du 17 décembre 2018, ce qui porte la dépense totale pour ce projet à 4.200.000€;

Considérant que l'enveloppe des crédits disponibles était insuffisante pour permettre un financement régional du projet par le biais du PTI;

Vu la décision du Conseil Communal du 8 mai 2018 par laquelle il approuve la convention entre la Commune et la Région de Bruxelles-Capitale, relative à l'octroi d'un prêt du FRBRTC d'un montant de 4.041.563 € TVAC pour le projet du Crossing;

PREND POUR INFORMATION

Le changement de mode de financement des travaux visant à la construction d'un bâtiment d'équipement d'intérêt collectif à l'emplacement de l'ancienne tribune Nord du Crossing pour un financement à 100% par le FRBRTC

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 29 juli 1991 betreffende de uitdrukkelijke motivering van de bestuurshandelingen, en latere wijzigingen;

Gelet op de wet van 12 november 1997 betreffende de openbaarheid van bestuur;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de gunning van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het raadsbesluit van 20 juni 2018 waarbij het principe werd goedgekeurd van een overheidsopdracht betreffende het optrekken van een gebouw voor uitrustingen van collectief belang op de plaats van de vroegere noord-tribune van de Crossing, met als ramingsbedrag van de uitgave : 3.500.000 € en financiering van de werken via het Driejarig Investeringsprogramma - DIP dotatie 2016-2018 - met een plafond geraamd op 90 % van het maximum betoelaagbare bedrag, onder voorbehoud van de nog in de enveloppe van de dotatie 2016-2018 beschikbare kredieten;

Gelet op de verhoging met 700.000 € van de in de gemeenteraadszitting van 17 december 2018 goedgekeurde uitgave, waarmee de totale uitgave van dit project op 4.200.000 € werd gebracht;

Overwegende dat de enveloppe met beschikbare kredieten onvoldoende was voor een gewestelijke financiering van het project via het DIP;

Gelet op het raadsbesluit van 8 mei 2018, waarbij een overeenkomst werd goedgekeurd tussen de Gemeente en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreffende de toekenning van een lening vanwege het BGHGT voor een bedrag van 4.041.563 €, BTW inbegrepen, voor het project van de Crossing;

NEEMT TER INFORMATIE

de wijziging van de financieringswijze van de werken betreffende het optrekken van een gebouw met uitrustingen van collectief belang op de plaats van de voormalige noord-tribune van de Crossing, namelijk een financiering van 100 % door het BGHGT

Ordre du jour n°32 --- Agenda nr 32

Etudes de sol sur divers sites communaux dans le cadre de la centrale de marché pour les études de pollution du sol organisée par Bruxelles-Environnement - Engagement subséquent à un accord-cadre - Pour information

Bodemstudies op meerdere gemeentelijke sites in het kader van de opdrachtcentrale voor bodemverontreinigingsstudies georganiseerd door Leefmilieu Brussel - Verbintenis ten gevolge van een raamovereenkomst - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la Nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Considérant que l'article 2, 6° de la loi du 17 juin 2016 permet à une centrale d'achat, adjudicateur, de passer des marchés de travaux, de fournitures et de services destinés à des adjudicateurs ;

Considérant que l'article 47, §2, de la loi du 17 juin 2016 prévoit qu'un adjudicateur recourant à une centrale de marché est dispensé d'organiser lui-même une procédure de passation ;

Vu la centrale de marché mise en place par l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) pour les études de pollution du sol;

Vu le conseil communal du 20 décembre 2017 d'adhérer à cette centrale de marché;

Considérant qu'il conviendrait d'activer l'adjudicataire de cet accord-cadre afin de réaliser des études de sols sur quatre sites communaux:

- "Site Jardins", Avenue des Jardins.
- Lycée Emile Max Haecht, Chaussée de Haecht 229-237.
- Lycée Emile Max Dailly, Avenue Dailly 124.
- Ecole 17, Avenue Raymond Foucart 7.

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 27 décembre 2019:

1. D'approuver l'activation de l'adjudicataire désigné pour la zone de Schaerbeek et d'Evere dans l'accord-cadre relatif à la centrale de marché pour les études de pollution du sol organisée par Bruxelles-Environnement.
2. D'approuver la prise en charge par l'adjudicataire des études de sol commandées pour quatre sites communaux.
3. D'engager la dépense de 25.000€ TVAC à l'article 137/747-60/622 du budget extraordinaire 2019.

PREND POUR INFORMATION

la décision du collège susmentionnée.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de Nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Overwegende dat artikel 2, 6° van de wet van 17 juni 2016 aan een aankoopcentrale/aanbesteder toelaat opdrachten te plaatsen met betrekking tot werken, leveringen en diensten die bestemd zijn voor aanbestedende overheden;

Overwegende dat artikel 47, §2, van de wet van 17 juni 2016 voorziet dat een aanbestedende overheid die een beroep doet op een opdrachtcentrale vrijgesteld is van de verplichting om zelf een plaatsingsprocedure te organiseren;

Gelet op de opdrachtcentrale, opgericht door het Brussels Instituut voor het Milieubeheer (BIM), voor bodemverontreinigingsstudies;

Gelet op het raadsbesluit van 20 december 2017 om toe te treden tot de opdrachtcentrale;

Overwegende dat het aangewezen is de opdrachtnemer van deze raamovereenkomst te activeren om bodemstudies uit te voeren op vier gemeentelijke sites :

- "Site Bloemtuinen", Bloemtuinenlaan.
- Emile Max Lyceum Haacht, Haachtsesteenweg 229-237.
- Emile Max Lyceum Dailly, Daillylaan 124.
- School 17, Raymond Foucartlaan 7.

Gelet op het collegebesluit van 27 december 2019, houdende:

1. goedkeuring om de voor de zone Schaarbeek en Evere aangeduide opdrachtnemer van de raamovereenkomst met de opdrachtcentrale voor bodemverontreinigingsstudies georganiseerd door Leefmilieu Brussel, te activeren.
2. goedkeuring om de voor vier gemeentelijke sites bestelde bodemstudies te laten uitvoeren door de opdrachtnemer.
3. de uitgave ten belope van 25.000€, BTW inbegrepen, vast te leggen op artikel 137/747-60/622 van de buitengewone begroting over 2019

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld collegebesluit

Ordre du jour n°33 --- Agenda nr 33

Fontaine communale, place de la Patrie - Réfection de l'étanchéité du bassin - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information

Gemeentefontein Vaderlandsplein - Herstelling van de dichtheid van het waterbekken - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics - en particulier son article 42, §1er, 1° a -, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Vu la nécessité d'assurer l'étanchéité du bassin de la fontaine communale située place de la Patrie par la pose d'une résine polyester coulée;

Vu le descriptif technique muni de références légales;

22.01.2020

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 17 décembre 2019 par lequel celui-ci décide:

1. Arrêter la procédure de passation du marché de travaux visant à la réfection de l'étanchéité du bassin de la fontaine communale sise place de la Patrie (procédure négociée sans publication préalable après consultation de quatre entreprises spécialisées)
2. Fixer les conditions du marché selon descriptif technique muni des prescriptions légales
3. Imputer la dépense, estimée à 40.000€ TVAC, à l'article 766/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019
4. Financer la dépense par l'emprunt

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins du 17 décembre 2019.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten - inzonderheid artikel 42, § 1, 1° a -, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op de noodzaak om de dichtheid te verzekeren van het waterbekken van de gemeentelijke fontein op het Vaderlandsplein, door middel van een polyester giethars.

Gelet op de technische omschrijving en de wettelijke referenties;

Gelet op het collegebesluit van 17 december 2019 houdende :

1. vastlegging van de plaatsingsprocedure voor de opdracht van werken betreffende de herstelling van de dichtheid van het waterbekken van de gemeentelijke fontein op het Vaderlandsplein (onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, na raadpleging van vier gespecialiseerde firma's);
2. vaststelling van de voorwaarden van de opdracht volgens de technische omschrijving en de wettelijke voorschriften;
3. aanrekening van de uitgave, geraamd op 40.000 € BTW inbegrepen, op artikel 766/724-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2019;
4. financiering van de kosten met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld collegebesluit van 17 december 2019.

Ordre du jour n°34 --- Agenda nr 34

Parc Josaphat (maison du conservateur) - Placement d'une clôture de délimitation du terrain afin d'éviter les intrusions - Procédure de passation, conditions du marché de travaux- Pour information

Josafatpark (woonst van de conservator) - Plaatsing van een omheining ter afbakening van het terrein om intrusie tegen te gaan - Plaatsingsprocedure, voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la nouvelle loi communale;

Considérant qu'il est nécessaire de délimiter efficacement le périmètre de propriété de la maison occupée par le conservateur du parc Josaphat de celui occupé par les serres communales par la pose d'une clôture

Considérant qu'il convenait dès lors de répondre à cette demande en recourant à un marché public de faible montant;

Considérant que trois sociétés ont été consultées à cette fin;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 17 décembre 2019

1. Arrêter la procédure de passation et fixer les conditions du marché: procédure de marché à faible montant avec consultation de plusieurs firmes spécialisées
2. Engager la dépense, estimée à 3.300 € TVA incluse, à l'article 766/724-60/-/620 du budget extraordinaire 2019
3. Financer la dépense par l'emprunt

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende dat het noodzakelijk is de eigendomsperimeter van het huis dat wordt bezet door de conservator van het Josafatpark en deze van de gemeentelijke serres duidelijk af te bakenen door het plaatsen van een omheining;

Overwegende dat het aangewezen is hiertoe een overheidsopdracht van beperkte waarde uit te schrijven;

Overwegende dat drie ondernemingen werden geraadpleegd;

Gelet op het collegebesluit van 17 december 2019, houdende :

1. vaststelling van de plaatsingsprocedure en de voorwaarden van de opdracht : overheidsopdracht van beperkte waarde, met raadpleging van meerdere gespecialiseerde ondernemingen.
2. vastlegging van de uitgave, geraamd op 3.300 € BTW inbegrepen, op artikel 766/724-60/-/620 van de buitengewone begroting over 2019.
3. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

voormeld collegebesluit

Ordre du jour n°35 --- Agenda nr 35

Rue Josaphat 125B (locaux des gardiens de la paix) - Sécurisation des accès - Procédure de passation, condition du marché de travaux - Pour information

Josafatstraat 125B (lokalen van de stadswachten) - Beveiliging van de toegangen - Plaatsingsprocedure, voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la nouvelle loi communale;

Vu la récente affectation de locaux aux gardiens de la paix dans l'immeuble sis rue Josaphat 125B;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de sécuriser les accès par :

- le placement d'un système de contrôle d'accès (lecteur de badges) compatible avec les systèmes déjà installés dans les autres locaux (donc Salto - WR 2.0 modulaire XS4 - WR original XS4 pour profil étroit);
- le placement d'une serrure motorisée ou d'une ventouse électromagnétique sur la porte vitrée existante, commandée par le lecteur de badge, y compris le câblage et l'alimentation (ainsi que les batteries de secours et le bouton-poussoir pour sortir) ;

Considérant qu'il convenait dès lors de répondre à cette demande en recourant à un marché public de faible montant;

Considérant que trois sociétés ont été consultées à cette fin;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 17 décembre 2019

1. Arrêter la procédure de passation et fixer les conditions du marché: procédure de marché à faible montant avec consultation de plusieurs firmes spécialisées
2. Engager la dépense, estimée à 4.300 € TVA incluse, à l'article 137/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019
3. Financer la dépense par l'emprunt

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de recente toewijzing van lokalen aan de stadswachten in het gebouw gelegen Josafatstraat 125B;

Overwegende dat het noodzakelijk bleek de toegangen te beveiligen door:

- het plaatsen van een toegangscontrolesysteem (badgelezer), dat verenigbaar is met de in de andere lokalen reeds geïnstalleerde systemen (namelijk Salto - WR 2.0 modulaire XS4 - WR original XS4 voor een smal profiel);
- het plaatsen van een elektrisch slot of een elektromagnetische zuignap op de bestaande glazen deur, te bedienen met een badgelezer, met inbegrip van de bekabeling en voeding (alook de noodbatterijen en de drukknop om naar buiten te gaan);

22.01.2020

Overwegende dat het aangewezen was hiertoe een overheidsopdracht van beperkte waarde uit te schrijven;
Overwegende dat drie ondernemingen werden geraadpleegd;
Gelet op het collegebesluit van 17 december 2019, houdende :

1. vaststelling van de plaatsingsprocedure en de voorwaarden van de opdracht
: overheidsopdracht van beperkte waarde, met raadpleging van meerdere gespecialiseerde ondernemingen.
2. vastlegging van de uitgave, geraamd op 4.300 € BTW inbegrepen, op artikel 137/724-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2019.
3. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE
voormeld collegebesluit

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)
Bibliothèques francophones -- Franstalige bibliotheken
Ordre du jour n°36 -- Agenda nr 36

**Avenant à la Convention de collaboration technique entre Point Culture asbl et la Commune pour la gestion
du Comptoir Médiathèque - Année 2020 - Approbation**

**Wijzigingsclausule aan de overeenkomst van technische samenwerking tussen Point Culture v.z.w. en de
Gemeente voor het beheer van de “comptoir médiathèque” - Dienstjaar 2020 - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu la décision d'approbation de la convention 2018-2022 de la Convention de collaboration technique entre Point Culture asbl et la Commune pour la gestion du Comptoir Médiathèque par le Collège en date du 14 novembre 2017;

Vu la décision d'approbation de la convention 2018-2022 de la Convention de collaboration technique entre Point Culture asbl et la Commune pour la gestion du Comptoir Médiathèque par le Conseil en date du 29 novembre 2017;

Vu la demande de Point Culture de proposer un avenant à ladite convention, article 10 concernant la durée : passage de 4 ans à 1 an.

DECIDE

D'approuver l'avenant à la convention de collaboration technique entre Point Culture asbl et la Commune pour la gestion du Comptoir Médiathèque pour l'année 2020

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op het besluit van het College van 14 november 2017, de overeenkomst 2018-2022 van de overeenkomst van technische samenwerking tussen Point Culture vzw. en de Gemeente voor het beheer van de “Comptoir Médiathèque” goed te keuren;

Gelet op het besluit van de Gemeenteraad van 29 november 2017, de overeenkomst 2018-2022 van de overeenkomst van technische samenwerking tussen Point Culture vzw. en de Gemeente voor het beheer van de “Comptoir Médiathèque” goed te keuren;

Gelet op het verzoek van Point Culture, het artikel 10 van deze overeenkomst te wijzigen, artikel betreffende de duur: van 4 tot 1 jaar.

BESLUIT

De wijzigingsclausule aan de overeenkomst van technische samenwerking tussen Point Culture vzw. en de Gemeente voor het beheer van de “comptoir Médiathèque” goed te keuren voor 2020

22.01.2020

Seniors -- Seniores

Ordre du jour n°37 -- Agenda nr 37

ASBL "Pater Baudry" - Convention - Approbation

VZW "Pater Baudry" - Overeenkomst - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27 décembre 2019;

DECIDE :

d'approuver la convention liant la Commune à l'asbl Pater Baudry.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement

betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 december 2019;

BESLIST :

de overeenkomst tussen de gemeente en de vzw Pater Baudry goed te keuren.

POINT EN URGENCE -- PUNT IN SPOED

INFRASTRUCTURES -- INFRASTRUCTUUR

Contrats de quartier -- Wijkcontracten

Ordre du jour n°50 -- Agenda nr 50

Contrat de rénovation urbaine Brabant nord St Lazare - Pool étudiants - Etude plan de gestion - Mode de passation et condition du marché - Pour information

Stedelijk stadsrenovatieovereenkomst Brabant Noord Sint Lazare - Studentenpool - Studie Berheerplan - Gunningswijze en voorwaarden voor de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

L'urgence est admise à l'unanimité. -- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

22.01.2020

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 42, §1er, 1°, a - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'Ordonnance du 6 octobre 2016 organique de la revitalisation urbaine;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 mars 2017, relatif aux Contrats de rénovation urbaine ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 23 novembre 2017 approuvant le programme du contrat de rénovation Brabant | Nord | Saint-Lazare ;

Considérant que la construction d'un « Pôle étudiants et lien à la Maisons des Arts, place de la Reine » constitue l'opération AR.15 de ce programme ;

Considérant que les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre son attribution selon la procédure d'adjudication ou d'appel d'offres ;

Considérant qu'en amont de la création des équipements pour ce nouveau pôle étudiants à Schaerbeek, il est nécessaire de procéder à la réalisation d'une étude pour le plan de gestion et les conditions d'exploitation de ce futur équipement.

Considérant que la dépense estimée à maximum 50 000 € TVA comprise, sera entièrement subsidiée par la Région de Bruxelles Capitale;

Vu la décision du 21 janvier 2020 par laquelle le Collège des Bourgmestres et Echevins décide :

1. Approuver le lancement d'une mission pour l'étude du plan de gestion et des conditions d'exploitation du futur équipement pour le pôle étudiants sur la place de la Reine 14, 15, et 16 (opération AR.15 du Contrat de Rénovation Urbaine Brabant-Nord-Saint Lazare)
2. Arrêter le mode de passation : procédure négociée sans publication préalable aux conditions du cahier spécial des charges SCHAE/INFRA/2020/CRUBNSL/AR.15/PLAN DE GESTION
3. Confier la mission d'études à un bureau d'études extérieur
4. Arrêter la liste des bureaux à consulter
5. Imputer la dépense évaluée à 50.000€ TVAC, entièrement subsidiée par la Région, à l'article du 922/747 - 60/ -12/62a budget extraordinaire 2020, sous réserve de son approbation

PREND POUR INFORMATION

La décision du Collège susmentionné

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 42, §1, 1° a - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 6 oktober 2016 houdende organisatie van de stedelijke herwaardering;

Gelet op het besluit van de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 30 maart 2017, met betrekking tot de stadsvernieuwingscontracten;

Gelet op het besluit van de Executieve van 23 november 2017 dat het programma van het stadsvernieuwingscontract Brabant | Noord | Sint-Lazarus goedkeurt;

Overwegende dat de constructie van een "Studentenpool en link met het Huis der Kunsten" de operatie AR15 van dit programma vormt;

Overwegende dat de specificaties van de opdracht niet met voldoende details kunnen worden opgesteld om de gunning ervan toe te laten volgens de aanbestedingsprocedure of een offerteaanvraag;

Overwegende dat het nodig is om, voorafgaand aan de creatie van de uitrustingen voor deze nieuwe studentenpool in Schaerbeek, een studie voor het beheersplan en de uitbatingsvoorwaarden van deze toekomstige uitrusting moet worden uitgevoerd.

Overwegende dat de uitgave die wordt geraamd op maximum 50 000 € BTW inbegrepen, volledig zal worden gesubsidieerd door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op het besluit van het College van Burgemeester en Schepenen van 21 januari 2020 houdende:

1. De lancering van een opdracht voor de studie van het beheersplan en de uitbatingsvoorwaarden van de toekomstige uitrusting voor de studentenpool op het Koninginneplein 14, 15, en 16 (operatie AR.15 van het Standsvernieuwingscontract Brabant-Noord-Sint Lazarus) goedkeuren;
2. De gunningswijze vastleggen: onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking aan de voorwaarden bepaald in het bijzonder bestek SCHAE/INFRA/2020/CRUBNSL/AR.15/PLAN DE GESTION;
3. De studieopdracht gunnen aan een extern studiebureau;
4. De te raadplegen lijst van bureaus bepalen;
5. De uitgave geraamd op 50.000€ BTW inbegrepen, volledig gesubsidieerd door het Gewest, boeken op artikel 922/747 - 60/ -12/62a van de buitengewone begroting 2020, onder voorbehoud van de goedkeuring ervan.

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld Collegebesluit

* * * * *

Après le point 50 vote nominal auquel participent les conseillers communaux suivants -- Na het punt 50 hoofdelijke stemming waaraan de volgende gemeenteraadsleden deelnemen : Mme-mevr. Cécile Jodogne; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Sadik Koksai; M.-h. Mehmet Bilge; Mme-mevr. Adelheid Byttebier; M.-h. Michel De Herde; M.-h. Frederic Nimal, Mmes-mevr. Sihame Haddioui, Deborah Lorenzino, M.-h. Thomas Eraly, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant; MM.-hh. Bernard Guillaume, Bernard Clerfayt, Georges Verzin, Emin Ozkara, Ibrahim Dönmez, Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Axel Bernard, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Sophie Querton, Done Sonmez, M.-h. Quentin van den Hove, Mme-mevr. Fatiha El Khattabi, MM.-hh. Arnaud Verstraete, Matthieu Degrez, Mmes-mevr. Claire Geraets, Leila Lahssaini, Myriam Boxus, M.-h. Youssef Hammouti, Mmes-mevr. Fatima Ben Abbou, Leticia Sere, Lucie Petre, MM.-hh. Abdelhakim El Karaoui, Emel Dogancan, Mohammed Abkouï, Mmes-mevr. Naima Belkhatir, Emel Kose, Vanessa Loodts, Emilie Desmedt, MM.-hh. Hamza BOUKHARI, Cedric Mahieu, Elyass EL YAKOUBI, Mamadou Bah.

* * * * *

22.01.2020

RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

OUI – JA : 0

NON – NEEN : N

ABSTENTION – ONTHOUDING : -

PAS DE VOTE/VOTE ANONYME – GEEN STEM/ANONIEME STEMMING : ———

Points de l'O.J. Punten agenda	4-13, 15-37, 50	3	14
VANHALEWYN VINCENT	0	0	0
KOKSAL SADIK	0	0	0
BILGE MEHMET	0	0	0
BYTTEBIER ADELHEID	0	0	0
DE HERDE MICHEL	0	0	0
NIMAL FREDERIC	0	0	0
HADDIOUI SIHAME	0	0	0
LORENZINO DEBORAH	0	0	0
ERALY THOMAS	0	0	0
DE FIERLANT LORRAINE	0	0	0
GUILLAUME BERNARD	0	0	0
CLERFAYT BERNARD	0	0	0
VERZIN GEORGES	0	0	0
OZKARA EMIN	0	0	0
DÖNMEZ IBRAHIM	0	0	0
BOUHJAR ABOBAKRE	0	0	0
CHAN ANGELINA	0	0	0
BERNARD AXEL	0	-	N
KOYUNCU HASAN	0	0	0
QUERTON SOPHIE	0	0	0
SONMEZ DONE	0	0	0
VAN DEN HOVE QUENTIN	0	0	0
EL KHATTABI FATIHA	0	0	0
VERSTRAETE ARNAUD	0	0	0
BEN ADDI TAOUFIK	———	———	———
DEGREZ MATTHIEU	0	0	0
GERAETS CLAIRE	0	-	N
LAHSSAINI LEILA	0	-	N
BOXUS MYRIAM	0	0	0
HAMMOUTI YOUSSEF	0	-	N
BEN ABOU FATIMA	0	-	N
SERE LETICIA	0	0	0
PETRE LUCIE	0	0	0
EL KARAOUI ABDELHAKIM	0	-	N
DOGANCAN EMEL	0	0	0
YILDIZ YUSUF	———	———	———
ABKOU MOHAMMED	0	0	0
BELKHATIR NAIMA	0	0	0
KOSE EMEL	0	0	0
LOODTS VANESSA	0	0	0
DESMEDT EMILIE	0	0	0
NYSSENS MARIE	———	———	———
BOUKHARI HAMZA	0	0	0
MAHIEU CEDRIC	0	0	0
EL YAKOUBI ELYASS	0	0	0
BAH MAMADOU	0	0	0
JODOGNE CÉCILE	0	0	0
OUI-JA	44	38	38
NON-NEEN	0	0	6
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN	0	6	0

RÉSULTAT DES VOTES ANONYMES – UITSLAG VAN ANONIEME STEMMINGEN

NUMÉRO DU POINT/ PUNT NUMMER	Oui/ JA	Non/ NEE	ABSTENTION/ ONTHOUDING
42	42	0	0

ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDENOrdre du jour n°38 -- Agenda nr 38**Modification du Règlement relatif à la politique communale de stationnement (Motion de Monsieur Axel BERNARD et Monsieur Abobakre BOUHJAR)****Wijziging aan het Reglement betreffende het gemeentelijk beleid aangaande het parkeren (Motie van de heer Axel BERNARD en de heer Abobakre BOUHJAR)**

M. Bernard : Mes chers collègues, nous avons tenu, M. Bouhjar et moi-même, mais en fait au nom du groupe PS et du groupe PTB, c'est une première aussi d'ailleurs, et nous avons tenu, M. Bouhjar et moi-même, à déposer cette motion, en vue de revoir le règlement de stationnement de la Commune, car nous avons tous, je pense, tous, ici au Conseil communal, été interpellé par, non pas une personne, non pas par deux ni trois ni quatre, mais par des dizaines et des dizaines de citoyens, qui nous ont envoyé des messages divers et variés, qui montrent la difficulté, notamment d'Elisabeth, qui reçoit chaque année sa famille d'Eupen, durant l'été, une semaine en vacances, et qui a été horrifiée par le fait que maintenant, ils devront payer 5 euros par jours pour pouvoir déposer la voiture. Un message de Youssef qui me dit qu'il a reçu ses parents à souper, et paf ! 3 euros à payer pour pouvoir inviter ses parents qu'il n'a plus vu depuis un certain temps, venir manger à la maison. Merci du calme, chers échevins. Nous avons eu tous vent de cette pétition citoyenne qui a été lancée il y a très peu de temps, je crois qu'il y a deux, trois jours, et qui a déjà atteint, en deux, trois jours 2.700 signatures, qui demandait des aménagements au règlement de stationnement, que vous avez voté. Alors, ces gens nous disent quoi ? Nous disent en substance que les mesures que vous avez votées lors du Conseil communal du 15 septembre 2019, et bien, l'extension du stationnement payant jusqu'à 21 heures, particulièrement, et l'extension du stationnement payant le samedi, et bien, cette extension-là entrave considérablement leur vie privée, leur vie, leur droit à la vie familiale, en particulier en soirée, en particulier le samedi. Et alors, j'ai insisté sur l'aspect : vous avez voté ! Parce que dans le document que vous distribuez dans toute la Commune, vous dites que c'est le Conseil communal qui a voté, et je me suis rappelé que, en tout cas, certainement pour le PTB et le Cdh, nous n'avons pas voté ce règlement, et l'extension des mesures. Et donc, quand vous signez que c'est le Conseil communal qui a voté cela, je m'en porte en faux, et vous devez, quelque part, l'assumer, que les partis, ici, ont refusé l'extension. Alors, j'aimerais insister encore sur les aidants proches, c'est une demande que M. Bouhjar a beaucoup insisté de rajouter. Pour ces personnes qui viennent aider des personnes à mobilité réduite, des personnes qui sont en perte d'autonomie, et qui sont confrontées au même problème. Même s'ils vont aider des personnes, ils sont soumis à un régime tarifaire qui est excessif, 2 euros de l'heure, 5 euros la journée, il y a des cartes de dérogation. Et on aimerait bien, à travers notre motion, supprimer l'extension jusqu'à 21 heures, qui a été étendue à toute notre Commune, supprimer le stationnement payant le samedi, octroyer une dérogation pour les aidants proches, afin de rétablir les relations sociales des schaarbeekois, leur droit à la vie familiale et privée. Et je pense que vu l'ensemble des plaintes que nous avons reçues, vous allez nous suivre, pour pouvoir rendre ce droit à la vie familiale des schaarbeekois. Je vous remercie.

M. Bouhjar : Pour le groupe socialiste, on ne va pas faire les schizophrènes ou les hypocrites, nous avons voté très clairement favorablement en octobre le règlement que vous nous aviez proposé. Et parallèlement, nous avons, au sein de nos instances du PS local, des groupes de travail qui se réunissent,

et notamment sur la question du stationnement. Notre réflexion est arrivée à terme après le vote du règlement, et pour ceux qui ont la mémoire, et qui étaient déjà là en 2006, 2007, 2008, 2009, à chaque fois qu'il y a eu des règlements de stationnement, le groupe PS avait marqué son désaccord par rapport à la gestion différenciée du stationnement. Et donc, avoir une gestion, la même, pour tous les schaarbeekois, nous paraissait être plus cohérent. Et comme l'a dit M. Bernard, et je pense que vous tous avez été sollicités par beaucoup de schaarbeekois, certains qui sont satisfaits et beaucoup qui étaient mécontents. Nous avons pris le temps de la réflexion, et notre réflexion à nous, aujourd'hui, c'est de dire que la façon d'envisager le stationnement à Schaarbeek ne devait plus uniquement se faire en terme de zones, mais plutôt distinguer la semaine du weekend, et qu'on devait donner la possibilité aux schaarbeekois d'avoir une vie moins contraignante, pouvoir avoir une vie sociale et familiale moins contraignante, en pouvant accueillir des personnes chez eux. Cela c'est notre position actuelle. Et puis, sur la question des dérogations. Les cartes de dérogation, et on en avait discuté lors du débat avec Mme Bytbeber, je pense qu'il y a une réflexion à mener au sein du Collège. Je pense que les choses vont évoluer. Nous sommes ouverts à toutes formes de discussions, toutes formes de propositions, d'évaluations. C'est important, parce qu'il n'y a personne, ici, qui peut prétendre, très clairement, d'avoir la solution juste, miracle, la meilleure, la plus bonne, la plus juste. Il va falloir tenter des choses. Nous faisons cette première proposition. Nous demandons à ce qu'il y ait des cartes de dérogation, et pour nous c'est très important, parce qu'il y a beaucoup de schaarbeekois qui ont besoin d'être assistés. Ces personnes-là, pour moi, elles sont prioritaires par rapport à tout le reste. C'est aussi l'économie, sinon ce seront d'autres services qui devront les remplacer. C'est aussi un gain pour la collectivité. Et donc je crois qu'il faut aller dans ce sens-là. Et donc voilà, la motion commune qui est déposée ce soir par le PTB et le PS va dans ce sens-là. Merci.

M. Verzin : Merci Madame la Présidente. D'abord remercier le groupe PS et le PTB d'avoir mis ce point à l'ordre du jour. Je pense qu'il eut été préférable de se coordonner avec la pétition citoyenne qui est en cours, mais soit, elle interviendra au Conseil du mois prochain. Deux choses : sur la décision de la suppression de la zone bleue et de son remplacement par une zone verte, payante, la décision a été prise par le seul Collège communal. Et il n'appartient pas au Conseil de se prononcer là-dessus. Deux : sur l'extension, sur le maintien de la fin de stationnement payant à 21 heures, cela fait de nombreuses années que le prédécesseur, Denis Grimberghs, avait promis en commission et au Conseil, d'évaluer la pertinence du maintien jusqu'à 21 heures, en fonction de l'expérience qu'on en avait faite. Cette évaluation n'a jamais été faite, malgré plusieurs demandes dans la législature précédente et dans cette législature-ci. Je pense que le couplage de la mise en place d'une zone verte, avec le maintien du stationnement payant jusqu'à 21 heures est une vraie catastrophe pour les schaarbeekois, pour les relations sociales, pour les familles, mais aussi pour les commerçants. Et le nombre de témoignages qui vont dans ce sens aujourd'hui, va croissant. Je pense qu'il ne serait pas étonnant que lors du Conseil du mois de février, cette pétition recueille plus de 5.000 signatures, au rythme où les choses s'en vont. Je demande donc au Collège d'avoir la sagesse de remettre, non pas la zone verte en question, ce qui n'est pas ma demande, mais de remettre ce dossier à l'étude, de vraiment faire des évaluations, et de tenir compte, effectivement, de ce que les habitants sont en droit de recevoir chez eux d'autres personnes non schaarbeekoises, par exemple à partir de 18 heures, et en tout cas le weekend. Et donc je vous demande instamment, je vous demande poliment, je pense que vous feriez preuve à la fois de sagesse et d'intelligence, que de remettre ce travail-là sur le métier. Et j'attends donc, pas aujourd'hui, d'ici au mois prochain, une réponse concertée avec les habitants sur ce point. Je vous remercie.

M. Guillaume : Mais Madame la Présidente, chers collègues, il faut reconnaître que la mise en œuvre du plan de stationnement suscite des inquiétudes, voire même des protestations sur lesquelles d'ailleurs surfe l'opposition, alors même qu'une pétition est en cours. Mon collègue van den Hove et moi-même, nous avons posé quelques questions, enfin plusieurs questions en commission, à l'échevine, à ce sujet, je n'entrerai pas dans les détails. Elle figure au procès-verbal de la commission. Mais à ce stade, il est difficile de savoir s'il y a eu une erreur de communication, ou un défaut du règlement en lui-même. Je ne tranche pas pour le moment, mais toujours est-il que, compte tenu des réactions du public, qui sont réelles et qu'il ne faut pas négliger, je souhaite que le Collège procède à une évaluation de ce règlement dans les 6 mois à venir au plus tard. J'ai dit.

M. Mahieu : Merci Madame la Bourgmestre, merci aussi à nos camarades du front de gauche de déposer une motion en front commun. Elle est intéressante, elle apporte quelque chose au débat, mais le débat est vicié dès le départ, parce que le débat part d'une décision qui a été prise, et on l'avait dit en octobre sans prendre la peine d'évaluer ce qui existait. Une décision qui a été prise sans prendre la peine d'évaluer les impacts de ce qu'on allait décider sur la vie des schaarbeekois. Et donc, on se

retrouve aujourd'hui avec cette décision qui avait été prise, je le redis, à mon avis, une décision purement financière, on se retrouve aujourd'hui avec une décision qui a un impact très négatif pour la cohésion sociale dans notre Commune. Il y a une vraie fracture, une fracture qui est intergénérationnelle, une fracture qui est sociale, une fracture qui est culturelle, et qui est très importante. Et je regrette vraiment qu'on en arrive là. Et donc, nous on pense que ce débat sur le stationnement, c'est un débat qui nécessite un dialogue avec les citoyens schaerbeekois, pour apaiser les choses. On pense que c'est un débat qui nécessite de venir avec une évaluation de la situation qui existait jusqu'en décembre 2019, pour objectiver les situations territoriales, ou les situations horaires, où il y avait un problème qui devait être résolu. On pense que c'est un débat qui nécessite de venir avec une série d'hypothèses et d'étudier l'impact de ces différentes hypothèses. Et donc c'est un débat qui nécessite de prendre le temps de la réflexion, le temps de la co-construction par la participation citoyenne, et on sait que les partis écologistes francophones et néerlandophones sont fort attachés à la participation citoyenne. Et donc, j'espère vraiment, Madame l'échevine, que vous pourrez mettre en œuvre cette participation citoyenne que vous appelez toujours de vos vœux, lors des campagnes électorales, mais qu'on voit moins lors de vos prises de décision. Afin de retrouver la sérénité, le groupe Cdh demande au Collège d'apaiser la situation, en suspendant l'entrée en vigueur du nouveau règlement de stationnement, et en lançant un processus de participation citoyenne autour de cette question, par exemple, sous la forme d'un panel citoyen. L'objectif étant de trouver alors le meilleur système permettant à la fois de réduire les risques de véhicules ventouse, tout en portant le moins possible atteinte à la vie sociale des schaerbeekois. Merci.

Mme Loodts : Alors, rappelons le principe derrière la politique de stationnement à Schaerbeek. A quoi cela sert-il d'avoir des places de parking gratuites si on ne peut pas s'y garer parce qu'elles sont, tout le temps, occupées. Notre priorité en matière de stationnement est donc de prioriser les riverains, et s'il y avait moyen de le faire sans passer par la tarification du stationnement, nous l'aurions fait. Nous sommes d'ailleurs à l'écoute de toute solution. Je tiens à rappeler que ce sont souvent les mécontents qui font le plus de bruit. A côté des gens qui se plaignent, il y a aussi de nombreuses personnes satisfaites de ces mesures, et qui n'en disent rien. Notamment, nous constatons que dans les quartiers en zone verte, depuis longtemps, personne n'a demandé de retourner en zone bleue. Dans ce contexte, il faudra effectivement évaluer si cette mesure atteint son objectif, à savoir faciliter le stationnement des riverains. Et seulement en fonction de cette évaluation chiffrée, obtenue grâce au scan-cars, nous pourrions éventuellement modifier les modalités de stationnement. Notons que nous avons plaidé pour l'harmonisation du règlement de stationnement, car comme certains dans les groupes PS et PTB l'ont souvent répété, un Schaerbeek à deux vitesses n'est pas une bonne idée. Seriez-vous partant pour que le bas de Schaerbeek, plus densément peuplé reste en zone verte, alors que le haut de Schaerbeek, plus bourgeois, serait en zone bleue ? Quant aux cartes de dérogation pour les aidants proches, je partage votre inquiétude. Néanmoins, c'est dommage que l'ancien échevin Van Gorp, du PS, et à présent Président de Parking Brussels ne soit pas assis parmi nous. Il nous dirait que les cartes de dérogation pour les aidants proches sont illégales dans la situation actuelle.

Dh Verstraete : Wij zijn met Ecolo-Groen, helemaal akkoord met het beleid dat gevoerd wordt, en met de reglementswijzigingen die doorgevoerd zijn door het College. ... Nous ne soutenons pas les amendements qui sont déposés ici par les collègues du PTB et du PS. Et je vais vous dire pourquoi. Je m'interroge sur vos priorités, quand je lis votre amendement. Première chose, concernant les horaires qui sont développés dans la réglementation, ils sont prévus pour justement protéger le stationnement pour les riverains, pour assurer que les riverains, les gens qui habitent dans un certain quartier peuvent y trouver une place de stationnement, aussi tard le soir quand ils rentrent de leur travail, d'avoir cherché les enfants, etc. et donc, cette notion d'étendre l'application des horaires est utile pour cela. L'enlever enlève cette protection pour les riverains. Deuxième chose pour les 'Mantelzorgers', les aidants proches, évidemment, c'est très important, mais comme l'a signalé ma collègue, Madame Loodts, cette proposition est illégale, et contraire à l'ordonnance qui a été votée il y a longtemps déjà par le PS aussi, au niveau régional. Je pense que pour trouver une solution pour les aidants proches, il faut effectivement y réfléchir. Une option pourrait être de penser aux cartes qui sont disponibles pour 5 euros par jours, qui pourraient être octroyées aux personnes qui rentrent dans le cas de figure. Mais plus généralement, je veux quand même effectivement rappeler que déjà la moitié de la Commune était en zone verte généralisée. Moi j'y habite aussi et je vois que cela fonctionne, et c'est logique de l'étendre à toute la Commune. Mais je veux aussi rappeler que la moitié des ménages schaerbeekois ne possède pas de voiture ! ne possède pas de voiture ! et je me demande pourquoi vous donnez la priorité, vous parlez du droit de stationner gratuitement pour les visiteurs des gens qui viennent en

voiture. Je ne vous ai pas entendu parler du droit des schaarbeekois, des enfants schaarbeekois, de respirer un air pur, par exemple, ou le droit des schaarbeekois et des enfants schaarbeekois de pouvoir jouer dehors, d'avoir un espace pour passer. Donc c'est cela aussi la question du stationnement, c'est l'espace public qui va avoir une grande partie occupée par des voitures, qui génère une mobilité qui est malsaine. Et il faut gérer cela. Les gens, les schaarbeekois, ont le droit à des politiciens qui prennent des décisions courageuses à cet égard-là. Et donc, nous soutenons, avec Ecolo- Groen, la voie qui est prise par le Collège. Nous vous invitons ici à reconsidérer vos amendements en fonction de vos priorités. Merci.

Mme Belkhatir : Je ne vais évidemment pas répéter tout ce que les collègues ont dit, et j'espère sincèrement que vous allez vraiment bien analyser la motion, et peser le pour et le contre, et surtout penser aux citoyens. Autre chose, le plus gros problème que je voulais soulever, c'est qu'on a pas parlé des personnes qui ne possèdent pas de carte bancaire. Alors, c'est un souci également. Les automobilistes doivent pouvoir payer leur stationnement avec de la monnaie. Or, les parcs mètres de la Commune de Schaerbeek n'acceptent que les cartes. Le SPF finance économie précise dans un avis que les billets et les pièces doivent toujours être acceptés pour les transactions des détails. Cela découle d'une recommandation européenne. Et donc, il faut laisser le choix à l'automobiliste, monnaie ou carte, quitte à rajouter un horodateur par rue, qui accepte les pièces. J'ai une autre proposition plus constructive : il faudrait que chaque riverain puisse donner 2 heures gratuites par jour, enfin qu'ils puissent bénéficier d'une carte de 2 heures gratuites par jour. Et il faut aussi rappeler que cela se fait déjà dans d'autres communes. Donc c'est peut-être un point auquel il faudrait penser aussi. Merci.

Mevr Byttebier : Très spécifiquement sur les éléments que vous proposez dans la motion. Vous vous montrez intéressé à la politique de stationnement, et vous proposez trois amendements. En ce qui concerne l'article 19, que vous proposez de modifier, le règlement qui stipule Les heures du lundi au samedi, de 9 à 21 heures en zone verte, date de 2017. Approuvé par le Conseil communal du 22 novembre 2016, suite à une étude de stationnement à Schaerbeek. Appliquer cette règle maintenant sur tout le territoire de notre Commune, et non sur la moitié a été le choix proposé, voté au Conseil du 23 octobre 2019. Le Collège a déjà décidé de faire une évaluation soutenue par les datas fournis par Parking Brussels, après 6 mois. Donc, de maintenant jusqu'en juin, pour qu'on puisse en parler en automne. En ce qui concerne les deux autres articles, 53 et 55, que vous proposez de modifier en voulant ajouter des aidants proches, ces articles reprennent les possibilités que prévoit l'arrêté régional de 2016, notamment dans ses articles 84 et 87, par rapport aux catégories de carte de dérogation professionnelle, dont fait partie la carte pour les établissements d'enseignement implantés dans la région bruxelloise régionale entre-autre. Une commune ne peut pas déroger à ces catégories fixes. C'est interdit. Maintenant, toute modification des aspects réglementaires régionaux doit faire l'objet d'une révision de cet arrêté. Ceci dit, c'est la réponse, j'espère assez claire, à vos propositions dans la motion. J'ai bien entendu toutes les contributions de chaque groupe politique, et peut-être vous l'avez remarqué, que je prends bien note aussi des citoyens qui signalent, parce que tout le monde pour l'instant pense ; c'est quoi le stationnement, quelle peut être effectivement une solution miracle, ou une solution meilleure ? Je pense que c'est très important. Oui, nous allons faire l'exercice basé sur les datas fournis par Parking Brussels après 6 mois, mais c'est aussi le temps effectivement de noter tout ce qui nous revient comme commentaire et proposition, et certainement on en reparlera.

M. Bouhjar : Comme je le disais, là, tantôt dans mon énoncé, je ne pense pas qu'on détient tous ici la vérité vraie. On a besoin d'avoir encore plus d'éléments. J'entends les remarques qui ont été faites par certains conseillers communaux, une gestion du parking à deux vitesses, mais c'est ce que vous avez proposé pendant des années, et ce que nous avons dénoncé pendant des années. Nous sommes favorables à une zone verte, à un type de stationnement. Tous les schaarbeekois à la même enseigne, ça c'est clair et net, on l'a dit et on le répète. Et notre priorité aujourd'hui, là où nous avons senti qu'il va falloir faire un effort, et je pense que les mois à venir vont peut-être nous donner raison. Je dis bien peut-être, c'est la distinction de la semaine et du weekend. Très clairement. C'est là qu'il y a un effort à faire. Je pense que c'est la piste sur laquelle il faudrait tous y réfléchir. Et cela ne vient pas en contradiction avec ce que Monsieur Verstraete dit : on ne pense pas à l'air pur et si ou ça. Il suffit de voir ce qui se passe, il y a eu le salon de l'auto il y a quelques jours, aller sur place et vous allez vous rendre compte qu'aujourd'hui, la majorité des personnes s'intéressent vers des véhicules électriques ou des véhicules hybrides. Il va aussi falloir à un moment donné se rendre compte que des personnes qui n'ont pas un garage, ils ne pourront pas avoir des véhicules propres. Et donc si on n'aménage pas nos voiries de la façon à ce que les personnes changent aussi leurs habitudes, on met tout le monde dans l'impasse. Merci.

M. Bernard : Merci Madame la Présidente. La première chose que je voulais dire, c'est que, évaluer, l'évaluation, vous nous avez déjà sorti l'argument lorsque vous avez augmenté à 21 heures, dans le quartier Dailly, si je me souviens bien, il y a deux, trois ans, ou il y a quatre ans, le stationnement payant. Et le résultat, c'est que, un, il n'y a jamais eu d'évaluation, on n'en a jamais discuté ici. Par contre, on a continué à généraliser la mesure. Donc permettez-moi de ne pas vous croire, et vous penser de mauvaise foi. Deuxième chose, vous nous dites, Monsieur Verstraete, que cela fonctionne, Madame Loodts nous parle que, grâce à cela, les riverains sont priorisés. J'aimerais répondre à ces deux arguments. Les chiffres le montrent, cela ne marche pas ! Il y a effectivement, sur la moyenne régionale, le nombre de voitures diminue, par contre, à Schaerbeek, ces dernières années, le nombre de voitures a augmenté. Ce sont les chiffres, c'est mathématique ! Et donc, ce n'est pas votre politique de toujours faire payer plus les gens qui amène les gens à avoir un autre type de mobilité. Partout à Bruxelles, cela diminue, sauf à Schaerbeek ! Enfin pas seulement à Schaerbeek, mais en tout cas à Schaerbeek ça continue à augmenter. Et donc, j'aimerais aussi que vous regardiez dans votre propre tiroir, et que vous réfléchissiez à votre propre politique. Parce que s'il y a bien des mesures qui permettraient d'avoir un chiffre de mobilité que nous souhaitons tous ici ardemment, c'est bien le transport public. Et donc je ne comprends pas que d'un côté, vous allez faire encore plus payer les gens, ici à Schaerbeek, et de l'autre côté vous allez encore faire plus payer les gens qui vont prendre un ticket dans le transport public. C'est incompréhensible !

Mme la Bourgmestre ff : Je ne pense pas que nous ayons une responsabilité là-dessus.

M. Bernard : Monsieur est député, donc...

Mme la Bourgmestre ff : Vous êtes dans une réplique par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure.

M. Bernard : Trois : Madame Loodts parle qu'on veut prioriser les riverains.

Mme la Bourgmestre ff : S'il vous plaît, pas de conversation entre vous et de faits personnels.

M. Bernard : On veut prioriser les riverains, enfin, tous les témoignages que nous avons, c'est que, justement, les riverains voient leur vie familiale, ils voient leur vie privée impactée, et durement, et donc votre priorisation des riverains, j'aimerais que vous alliez l'expliquer individuellement à toutes les personnes qui nous ont écrit, ou qui sont en train de faire signer une pétition pour expliquer les problèmes qu'ils rencontrent, pour vivre leur vie de famille. En ayant dit cela, je ne peux que penser, et je veux le réaffirmer ici, que l'objectif de ce plan de stationnement, ce règlement de stationnement, est loin, très loin des objectifs de mobilité, ou d'apaiser la vie des schaarbeekoïses, ou de rendre meilleure la vie des schaarbeekoïses. Mais que l'objectif de ce plan, de ce règlement, est purement financier, est une mesure d'ajustement budgétaire dont vous avez besoin et de considérer les schaarbeekoïses comme des vaches à lait. Aussi, je vais terminer, je vous propose de voter chacun des amendements que nous proposons, et je propose de les voter un par un. Il y en a trois. L'extension à 21 heures, deux, la fin du samedi, et trois, les aidants proches. Et comme cela on verra qui pense quoi dans ce Conseil.

Mme la Bourgmestre ff : Cela, malheureusement, nous ne pouvons pas le rajouter, il n'y a pas eu d'amendement par rapport à cela. Ce que je propose d'abord, il y a une demande de scinder...Monsieur Verzin ?

M. Verzin : J'ai une proposition à faire, au Collège et au Conseil communal. Nous savons tous que le mois prochain, il y aura ici une interpellation citoyenne portée par de nombreux habitants. Je ne voudrais pas qu'on décide d'une motion, qu'elle soit présentée par l'opposition ou qu'elle soit, effectivement, défendue dans d'autres termes par la majorité, sans avoir, au préalable, pris au moins le temps d'écouter ce que ces citoyens ont à nous dire. Et ensuite seulement, d'adopter tel ou tel motion, ou tel ou tel décision. Donc je vous propose à tous de reporter le vote de cette motion après l'interpellation citoyenne du mois prochain. Je vous remercie.

Mme la Bourgmestre ff : Je pense que nous allons voter aujourd'hui. La question qui se pose est de savoir si une majorité du Conseil souhaite scinder le vote de la motion. Si c'est oui, si le vote est positif, pour le vote divisé, on fera ce vote-là, sinon on votera sur la motion.

M. De Herde : Je voudrais dire deux choses. C'est que les décisions qui ont été prises par ce Conseil n'avaient pas de but financier. La deuxième chose que je voudrais dire, et cela vaut pour le parti socialiste et pour le PTB. Vous avez bien compris qu'il y a une norme juridique supérieure qui régit la politique de stationnement en région Bruxelles-Capitale, c'est une ordonnance. Qui a été complétée par divers arrêtés ministériels. Donc, excusez-moi, mais en termes de droit, si vous voulez créer des nouvelles catégories de dérogations, vous devez demander à vos parlementaires, et il y en a ici, de déposer des propositions de modification de cette ordonnance ! C'est le Parlement régional qui peut accroître les catégories des gens qui viennent donner de l'aide à certains citoyens. Et je suis étonné qu'avec des juristes de votre qualité, présents sur les bancs du PTB, et sur les bancs du PS, vous nous

22.01.2020

faites croire que le Conseil communal pourrait voter quelque chose qui est parfaitement illégal par rapport à l'ordonnance. Et c'est une question de droit ! Je ne me prononce pas sur le fond, c'est une question de droit, Monsieur Bernard !

Mme la Bourgmestre ff : Madame Byttebier a répondu sur cette question-là. Je propose donc que l'on vote sur la décision de scinder le vote, j'ai reçu une proposition d'amendement, donc de scinder sur les trois propositions, plus celle de Madame Belkhatir que je lis ici, qui est : de mettre à disposition des horodateurs à pièces. Donc ce que je vous propose ici, est ce qu'il y a une majorité pour demander ce vote pour chacun des trois amendements. Donc cela c'est le premier vote. Donc, qui est pour un vote séparé par amendements ? Qui est contre ce vote séparé ? Qui s'abstient ?

Vote à mains levées sur la scission de la motion -- Stemming met handopsteken op de splitsing van de motie :

13 pour, 25 contre et 6 abstentions -- 13 voor, 25 tegen en 6 onthoudingen

La motion ne sera pas scindée -- De motie wordt niet gesplitst

Mme Boxus : On peut difficilement se prononcer sur un règlement qui vient d'être mis en application, , je propose que sur toutes ces questions-là, on puisse se décider après avoir eu les résultats de l'évaluation qui nous a été annoncée.

Mme la Bourgmestre ff : Madame Boxus, c'est bien pour cela que nous votons maintenant ici, et donc le résultat du vote est qu'on vote globalement sur la motion. Je vais maintenant ouvrir le vote pour la motion. Qui soutient la motion, donc qui est pour la motion déposée par Messieurs Bernard et Bouhjar ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc la motion est rejetée. Il y avait une demande d'abstention de Monsieur Verzin.

Vote à mains levées sur la motion -- Stemming met handopsteken op de motie :

13 pour, 25 contre et 6 abstentions -- 13 voor, 25 tegen en 6 onthoudingen

La motion est rejetée -- De motie wordt verworpen

Monsieur Verzin : Je voudrais motiver mon abstention, non pas parce que je ne suis pas d'accord avec certaines dispositions de la motion, qui a été rejetée, mais tout simplement parce que, tous autant que nous sommes, je pense que nous ne pouvons pas faire l'économie d'au moins entendre les citoyens, avant de prendre une décision quelle qu'elle soit. Et je regrette profondément que des positions politiciennes aient pris le pas sur l'écoute des citoyens. J'ai dit.

Ordre du jour n°39 -- Agenda nr 39

Des caméras chez des habitants pour améliorer la sécurité routière (Demande de Monsieur Mohammed ABKOU)

Camera's bij de inwoners voor de verkeersveiligheid te bevorderen (Verzoek van de heer Mohammed ABKOU)

M. Abkoui : Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, chers collègues. Le 13 novembre 2019, par voie de presse, nous apprenions une nouvelle initiative qui serait soutenue par le Collège dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière dans notre Commune. Le groupe socialiste demeure très attentif aux questions de sécurité routière et de mobilité de notre Commune. Nous réaffirmons très clairement nos soutiens à toutes les initiatives pouvant améliorer le quotidien de nos concitoyens, tous nos concitoyens. J'ai été interpellé par de nombreux schaarbeekoïses ces dernières semaines qui s'étonnaient de ce type d'initiative qui s'articule essentiellement auprès de particuliers qui en apposant des caméras sur leurs vitrines en façade, offriraient une amélioration de la sécurité routière

et de la sécurité en général. Je vous fais échos des craintes et remarques qui m'ont été adressées. La Commune organise-t-elle un système de délation ? Est-ce bien légal ? Qui a accès aux images filmées ? Les habitants sont-ils substitués à de la police ? Que deviennent ces images par la suite ? Ne craigniez-vous pas d'instaurer au sein des habitants un climat de suspicion insoutenable ? Quelle est la nature réelle du projet ? Suite à toutes ces questions qui m'ont été posées, je me permets de vous les retourner, et d'avoir des réponses claires par rapport à cela.

Dh Verstraete : Ik wil kort tussenkomen op dit punt, dat de collega's van de PS hier aanbrenghen. Ik wil zeggen, in naam van Ecolo-Groen, dat wij absoluut trots zijn op dit project. Opnieuw is Schaarbeek en zijn schaarbekenaren, de pioniers en voortrekkers op het valk van verkeersveiligheid en mobiliteit. ... Il s'agit de citoyens qui mesurent le passage du nombre de véhicules, et d'une façon objective, sans aucune, oui, oui, je vais venir à mes questions, merci, mais je veux quand même partager quelques infos. Je vais poser mes questions, et partager le fait que nous sommes contents avec le fait qu'autant de schaarbeekoises se mobilisent pour ce projet. Que ce projet, maintenant, va être élargi au niveau européen. Cela a été aujourd'hui annoncé à la BBC. Et je crois avoir entendu Madame la Présidente, que la Région soutient ce projet financièrement, l'actuel gouvernement, avec un soutien pour les projets de Smart city. Et j'avais compris qu'il n'y avait aucune vidéo qui va être enregistrée, qu'il s'agit juste de données anonymisées qui sont comptées. Est-ce que vous pouvez confirmer cela, est-ce que vous pouvez confirmer que tout cela a été validé avant d'entamer ce projet ? Merci.

Mme la Bourgmestre ff : Merci Monsieur Verstraete. Donc, Monsieur le conseiller communal, le projet auquel vous vous référez porte le doux nom de Telraam. Il s'agit d'un projet qui se déroule actuellement principalement dans le quartier Stephenson, mais aussi dans d'autres rues de Schaarbeek. Et, effectivement, comme on vient de vous le dire, Schaarbeek est une commune pilote de ce projet, grâce à un soutien financier du Fonds Smart Mobility Belgium, de l'Etat fédéral. L'objectif du projet Telraam est d'effectuer des comptages de la circulation dans les rues schaarbekoises, afin de connaître au mieux le type de trafic auquel ces rues font face. Ces comptages s'effectuent par le biais de petits compteurs de circulation, placés à la fenêtre du premier étage des bâtiments. Les compteurs, et non pas les caméras, les compteurs sont en mesure de distinguer le type de véhicule qui passe devant la fenêtre, un cycliste, une voiture, ou un grand véhicule comme un camion ou un bus, mais également les piétons. Mais le matériel utilisé, c'est donc bien une caméra à très faible résolution. Les images fournies par la caméra ne permettent en aucun cas d'identifier la personne ou même le véhicule ou sa plaque d'immatriculation. Même la plaque d'immatriculation n'est pas lisible. Seul la forme générale et la taille sont analysées par le capteur qui comptabilise chaque type de passage. Donc il peut faire des catégories. Les images ne sont pas enregistrées sur le serveur. La seule information qui est enregistrée, c'est donc bien le type de véhicule et le nombre de véhicules. Nous pouvons donc garantir que la vie privée des citoyens n'est aucunement mise à mal, et qu'il ne s'agit aucunement non plus de surveiller la rue. Je tiens d'ailleurs à préciser que l'Autorité de Protection des Données n'a formulé aucune objection à cette méthode, instantanée et locale, de traitement des données. Les bénéfices de ce projet sont nombreux, tant pour les autorités publiques que pour les citoyens. Tout d'abord, à une époque où le trafic de transit, la pollution de l'air et la sécurité routière sont des préoccupations centrales à Schaarbeek, comme ailleurs, les comptages de la circulation sont essentiels et constituent déjà une base pour trouver des solutions. Savoir au plus juste à quel type de trafic nos rues sont exposées permet de proposer des solutions adaptées, tout en vérifiant leur impact sur la vie quotidienne des habitants. Ainsi l'impact d'un changement de circulation dans un quartier pourra être monitoré, avant, pendant et après chaque mesure. En outre, les Telraam présentent l'intérêt d'impliquer les citoyens dans les mesures, de leur faire sentir qu'ils sont une partie de la solution, eux-mêmes. Leur rôle est crucial, puisqu'ils acceptent de placer ce matériel chez eux. Ils en apprennent ainsi beaucoup sur la circulation dans leur rue, et apportent leur aide aux autorités publiques. Notons aussi que toutes les données de comptage sont accessibles à tous, à tout moment, sur le site internet de Telraam. Je vous invite donc à aller taper Telraam Schaarbeek, et vous allez vous-même pouvoir localiser les rues où il y a ce type de comptage, et voir les résultats. Donc la transparence est un élément fondamental du projet. Et donc, cette adresse, je vous invite à la donner aussi à ceux qui étaient inquiets en croyant qu'il s'agissait de caméras qui surveillaient leur bout de rue. Il est donc bien clair que l'objectif de ce projet n'est en aucun cas d'installer une surveillance dans nos rues, ni de se substituer, évidemment, à la police. Il s'agit simplement de réaliser des comptages de la circulation, anonymisés, dans le respect le plus total des lois de protection de la vie privée. Voilà, j'espère vous avoir rassuré avec des éléments très précis, et donc, je le répète, aller voir et inviter vos voisins inquiets à aller sur le site Telraam Schaarbeek. Mais je pense

que votre question, par contre, a permis d'informer tout le Conseil communal sur cet élément nouveau et novateur dans notre politique de la mobilité.

QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN

Ordre du jour n°40 -- Agenda nr 40

Discrimination basée sur un handicap (Question de Madame Naima BELKHATIR)

Discriminatie gebaseerd op een handicap (Vraag van Mevrouw Naima BELKHATIR)

Mme Belkhatir : Madame la Bourgmestre, chers membres du Collège, chers collègues, ce 11 janvier 2020, nous apprenions par la presse qu'une jeune femme de 37 ans avait subi une discrimination de par son handicap lors de son inscription à un atelier dessin à la Maison des Arts de Schaerbeek. Cette jeune femme, Sarah, souffre d'une malformation extrêmement rare au niveau des membres supérieurs. Elle a acquis néanmoins une incroyable habileté avec ses pieds. Le professeur et responsable de l'atelier a refusé d'inscrire Sarah au motif qu'elle n'aurait ni sa place, ni les compétences requises pour participer à l'atelier de dessin. Nous pouvons tous comprendre, du moins je l'espère, le sentiment de révolte qui a dû envahir Sarah : à nouveau discriminée à cause de son handicap ! Je rappelle aussi que discriminer une personne sur base de son handicap est interdit et illégal. La Maison des Arts doit s'assurer qu'aucune discrimination n'existe dans les ateliers et événements qui y sont organisés. Le cas échéant, des sanctions doivent être prises contre les auteurs de discrimination. La Commune se doit de réagir. Schaerbeek est une Commune active sur la question du handicap. Elle a d'ailleurs reçu en 2018 le label Handycity, qui est un label créé par l'Association Socialiste de la personne handicapée et qui récompense les communes qui se soucient de la personne handicapée. Elle fait également partie des communes-signataires de la nouvelle Charte de l'Association Socialiste de la personne handicapée en 2019. Cette Charte comporte des engagements pour la législature en cours. A cet égard, je note que le dernier axe de cette Charte vise l'inclusion de la personne handicapée dans les activités culturelles et de loisirs. Il y a donc un engagement communal, que le groupe PS partage, à une politique plus inclusive. Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, pouvez-vous nous informer si des conditions d'acceptation particulières existent pour l'inscription de personnes porteuses d'un handicap à la Maison des Arts ? Quelle est votre réaction face à l'histoire de Sarah ? Et que comptez-vous proposer pour que ce genre de discrimination ne se reproduise plus ? Existe-t-il une formation, ou un plan de sensibilisation, prévue pour les professeurs et responsables chargés de l'accueil des citoyens qui présentent un handicap et qui souhaitent suivre des cours d'art ou participer à des ateliers ou événements dans la Maison des Arts ? De manière plus générale, quelle est la traduction concrète de l'engagement communal pour plus d'inclusion de la personne handicapée lors d'activités culturelles, récréatives et sportives, soutenues et organisées par la Commune ? Quelles nouvelles politiques voulez-vous mettre en place pour une meilleure inclusion au sein de la société de la personne porteuse d'un handicap ? Je vous remercie pour votre attention et surtout pour vos réponses. Merci.

Mme Haddioui : Merci Madame la Présidente. Alors, merci Madame Belkhatir pour cette question, parce qu'elle permet évidemment de mettre en avant tout ce qu'on fait déjà dans la Commune. Comme beaucoup d'entre vous, moi aussi j'ai été interpellée par voie de presse. J'ai été choquée et indignée aussi, donc, j'ai tout de suite tenté de comprendre la situation. Donc j'ai pris contact avec le service Culture, qui m'a confirmé qu'il s'agit, en fait, d'un atelier qui ne dépend pas de la programmation de la Maison des Arts, donc du service Culture, ce qui ne rend pas moins grave le cas de discrimination dont a été victime Madame, appelons-là S.T. Donc, suite à cela, j'ai demandé directement à rencontrer le professeur. Chose que j'ai faite directement, après avoir évidemment envoyé un message à Madame S.T. pour lui transmettre ma compassion. Parce qu'effectivement, un cas de discrimination, surtout pour une personne comme cette dame qui est une artiste, en fait, et qui fait déjà des expositions, moi je déplore, évidemment, et je condamne, de même que le Collège, cela ne fait pas du tout l'ombre d'un doute. Maintenant, concrètement, puisqu'il s'agit de la Maison des Arts, qui est gérée par l'ASBL Art et Culture, j'ai demandé un conseil d'administration extraordinaire, qui se tiendra demain. Donc, voilà, je pourrai évidemment faire le retour. De toute façon un retour sera fait via les voies de communiqué de l'ASBL. Pour ce qui concerne les actions de la Commune, vous citez vous-même le label Handycity, ainsi que la Charte que nous avons ratifiée tous ensemble ici au Conseil communal. Et bien c'est la preuve, en

fait, et l'expression de la vraie volonté de la Commune de faire l'inclusion, et ce n'est pas juste des slogans. Nous avons la chance de travailler avec des collaborateurs, des fonctionnaires, qui sont sensibilisés. La Maison des Arts en fait partie, évidemment. Nous avons dans l'équipe de la Maison des Arts, deux personnes qui sont atteintes d'un handicap. Une personne qui s'occupe de l'accueil, des expositions, et une autre qui a un handicap lourd physique et qui travaille dans l'équipe de communication de la Maison des Arts. Donc c'est une vraie chance et une vraie richesse de travailler avec ces personnes. Dans l'Administration, nous comptons, pas mal aussi, de collaborateurs qui travaillent dans des services différents, et la collaboration se passe très, très bien. Ça c'est un vrai projet d'inclusion, et nous y tenons, et nous allons poursuivre dans cette voie. Je vais vous faire l'économie de tous les projets qu'on met en place, mais en tout cas, ils sont en trois catégories. Alors, au niveau du personnel, j'en ai parlé un petit peu. Au niveau de l'infrastructure, avec la Maison des Arts, nous essayons de palier au fait que le bâtiment n'est pas accessible en chaise roulante, parce que le bâtiment est classé, mais nous avons un Master plan qui est en cours, pour essayer justement de trouver des solutions, on va dire, pour toutes les personnes. Par contre, pour les handicaps qui ne sont pas des handicaps physiques, nous avons, par exemple, des personnes, des interprètes qui viennent signer les expositions, pour les visites. Tout cela pour être encore plus inclusif. Mais il faut toujours poursuivre, et cet événement, ici, et ce fait que vous relatez par votre question nous rappelle qu'il faut toujours, toujours être attentif et vigilant. Nous allons poursuivre dans cette voie-là. Vous parlez des nouveaux projets. Moi, je vais en citer deux, mais il y en a sûrement d'autres qui arriveront aussi. Nous avons la semaine d'action pour l'égalité des chances, j'en ai parlé il y a quelque temps, mais cette semaine, elle permettra aussi de mettre la visibilité, que parfois nous faisons de la discrimination, parce que parfois nous ne sommes pas au courant de la loi, nous ne sommes pas au courant qu'il faut réagir de telle manière. En fait, c'est de la discrimination. Et c'est ce qui est arrivé avec ce professeur que moi, j'ai rencontré. Moi j'ai rencontré un homme qui était vraiment désolé, et qui d'ailleurs, a demandé pardon à la personne, parce qu'il a pris conscience, effectivement, que ce qu'il a fait n'était pas correct. Nous lui rappellerons après le conseil d'administration extraordinaire de demain, et il était tout à fait d'accord avec le fait, moi j'ai rencontré quelqu'un qui a admis sa faute grave. L'autre projet, c'est un projet un peu ambitieux. Cette année nous avons, en tout cas, j'ai l'ambition de travailler sur un handy budget. Donc, le handy budget, un peu à la manière du Gender budgeting, permet en fait d'améliorer la lisibilité de l'action. C'est à dire, de répertorier toutes les actions qui sont faites en faveur de la politique du handicap, de manière lisible, dans un budget, et aussi de responsabiliser chaque service à travailler sur l'inclusion de manière propre, pas qu'il y ait un cabinet, ou un service qui s'occupe de toutes ces matières, mais d'en faire une matière transversale. J'espère avoir répondu à vos questions. Merci pour votre question, Madame Belkhatir, et en tout cas, sachez que pour toute la Commune, nous suivons cette affaire de près.

Mme Belkhatir : Je demandais à Madame Haddioui si finalement, la jeune dame a pu s'inscrire finalement à la Maison des Arts, et pouvoir suivre sa passion. Je n'ai pas bien entendu si vous avez donné la réponse.

Mme Haddioui : Une rencontre est prévue après avec Madame S.T. et le professeur, mais nous attendons d'abord le conseil d'administration. Mais c'est prévu de faire une rencontre pour justement discuter, et à ce stade-ci, je ne peux pas encore l'affirmer. On espère, évidemment.

Ordre du jour n°51 --- Agenda nr 51

Le projet de transformation d'un entrepôt en 51 logements rue Pelletier (Question de Monsieur Cédric MAHIEU)

Het project om een loods om te bouwen tot 51 woonegelegenheden in de Pelletierstraat (Vraag van de heer Cédric MAHIEU)

M. Mahieu : Merci Madame la Bourgmestre. Je voulais vous interroger par rapport à un permis d'urbanisme qui a été déposé afin de transformer un entrepôt à la rue Pelletier, en intérieur d'îlot, en 51 logements et 79 places de parking. J'ai entendu de nombreux riverains qui s'inquiétaient d'un projet surdimensionné, avec une densité trop importante. J'ai aussi entendu que le bouwmeester partageait cette avis d'une densité trop élevée et avait jugé que le projet avait trop d'effets négatifs sur la qualité

22.01.2020

de l'intérieur de l'îlot. J'aurais voulu entendre votre avis à ce propos, et savoir quelle position sera défendue par la Commune lors de la commission de concertation. Je vous remercie.

M. Nimal : Je vais être relativement bref. Effectivement, l'enquête publique s'est clôturée le 10 janvier. Dans le cadre de l'enquête publique, il y a eu énormément de commentaires de protestations, de contestations et de remarques. Il y a effectivement un avis négatif du bouwmeester qui considère qu'on atteint beaucoup trop l'intérieur d'îlot. C'est un permis qui dépendra, *in fine*, du fonctionnaire délégué Région bruxelloise. Vu les éléments que vous avez donnés, ce sera donc un avis du Collège qui doit être donné et un avis de la commission de concertation. Le Collège s'est prononcé défavorablement sur le projet, lors de sa séance d'hier. La commission de concertation se tient demain après-midi. On ne peut pas préjuger de ce qui y sera dit, vu qu'il y a des représentants communaux et régionaux. Mais vu la décision Collège qui a été prononcée hier, j'avais une petite idée de comment se positionnerait, normalement, les membres de la commission de concertation, d'un point de vue communal, en tout cas. Et donc l'avis de la commission de concertation sera connu normalement le mardi qui suit, sauf s'il est reporté, ce qui n'est pas exclu, vu que c'est le dernier dossier demain à 16 heures, et qu'il y a énormément de personnes. Il n'est pas exclu que ce ne sera pas mardi mais le mardi suivant. Donc voilà les infos que je pouvais vous donner. Mais il y a eu un avis défavorable du Collège hier.

La séance publique est levée à 20 heures et 50 minutes -- De openbare vergadering wordt beëindigd om 20.50 uur.